

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. SERGE FILION
M. CATHERINE ARSENEAULT

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE BEAUPORT**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 3 décembre 2014 à 19 h
Hôtel Ambassadeur
3401, boulevard Sainte-Anne
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DE BEAUPORT	3
M. Réal Gobeil	
M. LUCIEN LÉVESQUE	12
M. GASTON LABERGE	23
M. LUC B. DE PASSILLÉ	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. PATRICE FORTIN	45
M. ROBERT BERGERON	53
M. GILLES GRENIER	62
M. YVON BERNIER	69
MOT DE LA FIN	78

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Mon nom, c'est Yves Lefebvre, je suis président du Conseil du patrimoine culturel. Je suis heureux de vous voir ce soir. Merci de votre présence malgré un mauvais temps qui rend les routes difficiles un petit peu!

10 D'entrée de jeu, je voudrais tout de suite vous présenter mes collègues qui m'accompagnent ce soir. Madame Ann Mundy qui est vice-présidente du Conseil du patrimoine culturel; tout de suite à sa gauche, monsieur Filion qui est membre du Conseil, urbaniste et membre du Conseil et à l'extrême gauche, Catherine Arseneault également membre du Conseil et quand même aussi ethnologue.

15 On commence juste à l'heure pour bien des raisons, la principale raison étant que notre enjeu principal ce soir, c'est de gérer le temps, alors on n'est pas pour commencer en retard! Pourquoi il faut gérer le temps avec une certaine rigueur, parce que, bien, à notre grand plaisir, vous avez répondu en grand nombre à la demande que nous vous avons faite de nous présenter des mémoires, des communications.

20 Alors cette présence ou cette participation enthousiaste est formidable, mais en même temps, ça nous impose de gérer le temps avec beaucoup plus de rigueur, pour éviter de se retrouver demain matin à l'aube.

25 Peut-être juste quelques petits rappels pour vous dire que ce soir, la parole, elle est à vous. Nous, on n'a pas l'intention d'intervenir beaucoup. Peut-être qu'on interviendra pour vous faire préciser certaines choses, mais la parole est à vous, c'est vous qu'on veut entendre.

30 La soirée de ce soir est différente de celle du 28 octobre, parce que le 28 octobre, si vous vous rappelez bien, on avait avec nous les représentants du ministère de la Culture, ceux qui ont rédigé le plan de conservation et qui sont venus le présenter, l'expliquer, et qui ont répondu à plusieurs questions tout au long de la soirée.

35 Les gens du ministère de la Culture ne sont pas avec nous ce soir. Ce soir, nous sommes entre nous, si je peux dire, avec le Conseil du patrimoine qui, je le rappelle, est un organisme distinct, indépendant du ministère. C'est important de se rappeler ça. Parce qu'on peut se dire très librement tout ce qu'on a envie de dire, parce que la ministre nous a confié le mandat de vous entendre sur un document préparé par le ministère.

40

Alors c'est certain que si les gens du ministère étaient ici, ça pourrait rendre plus difficiles certaines interventions. C'est pas le cas, sentez-vous bien à l'aise.

45 Nous, d'autre part, le Conseil, on aura par la suite, je sais pas quand, peut-être au début de l'année prochaine, en janvier je pense ou quelque chose comme ça, nous, on aura à produire notre propre avis sur le plan de conservation. J'ai envie de vous dire, influencez-nous! Influencez-nous.

50 Quand on va rédiger notre avis, notre avis n'est pas totalement désincarné, il s'appuie sur la connaissance qu'on a des enjeux, sur la connaissance qu'on a des lieux, sur l'expertise que les membres du Conseil peuvent avoir, mais aussi sur certaines choses que vous pouvez nous dire.

55 Je ne suis pas en train de vous dire que l'avis du Conseil va être rigoureusement le même que le vôtre; ça peut être différent, ça peut aller dans d'autres directions, mais on a chacun notre avis, alors influencez-nous.

60 Je ne veux pas prendre trop de temps! Donc ce soir, pour en arriver à contenir tout ça dans un horaire respectable si je puis dire, nous disposons, pour chaque intervention, d'un total de quinze (15) minutes, incluant les échanges. Ça veut dire que si vous nous parlez pendant cinq (5) minutes, puis nous, on pourrait aller jusqu'à dix (10) minutes d'échange par la suite; mais si vous parlez pendant quinze (15) minutes, bien là, à ce moment-là, il faudra passer la parole au suivant.

65 Vous savez, c'est quinze (15) minutes par personne, puis si on a plus de temps, on n'est pas fou, là, si on a plus de temps, on prendra le temps nécessaire. Mais vaut mieux gérer ça plus rigoureusement au début, puis madame Mundy va s'assurer que le temps soit respecté.

70 Nous vous avons demandé la dernière fois de vous inscrire au préalable; plusieurs personnes l'ont fait. Donc par respect pour ces personnes-là, nous allons d'abord entendre ces gens-là dans l'ordre qui est inscrit au tableau à l'entrée et par la suite, s'il y a d'autres interventions, ça nous fera plaisir de les entendre également.

Autre petit point! Si d'autres personnes souhaitent intervenir, je vous prierais d'aller vous inscrire à la table derrière auprès de madame Gustin, tout au long de la soirée.

75 Finalement, dernière remarque! S'il vous plaît, je vais le rappeler tout au long de la soirée peut-être, lorsque vous voulez intervenir, identifiez-vous au micro, parce que les propos sont enregistrés.

Ce qui m'amène à vous rappeler que tout ce qui a été dit le 28 octobre, c'est consigné; donc tout ce qui a été dit le 28 octobre, tout ce que vous nous avez dit au téléphone, certains d'entre

80 vous nous ont téléphoné puis nous ont parlé pendant plusieurs minutes parfois, donc tout a été
consigné. Les courriels, n'importe quoi.

Donc s'il y a des propos qui sont riches en contenu pour nous autres, on en tient compte.

85 Donc ce n'est pas nécessaire de répéter ce que vous nous avez déjà dit. Attirez notre
attention sur des choses qui vous apparaissent plus essentielles.

Alors là-dessus, je vous souhaite une bonne soirée.

90

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DE BEAUPORT**

95 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais le premier intervenant, en l'occurrence monsieur Réal Gobeil de la Société d'art et
d'histoire de Beauport.

100 **PAR M. RÉAL GOBEIL :**

Mesdames, messieurs! Tout d'abord, merci de nous donner l'occasion de contribuer à la
démarche de madame la ministre. Dans notre empressement à répondre à votre invitation de
commenter le plan de conservation du site patrimonial de Beauport, nous nous sommes attardés
105 au contenu réglementaire et à la formulation, ce qui devait être fait.

Nous n'avons cependant pas mis suffisamment en lumière, comme le plan lui-même,
l'essentielle implication du citoyen en ne prenant pas en compte le meilleur moyen de préserver et
de mettre en valeur le site, la réappropriation du lieu par les citoyens.

110

En effet, nous nous attardons au bâti et au territoire. Qu'en est-il de la justification de toutes
ces préoccupations? La personne.

L'article 1 de la Loi sur la protection du patrimoine dit :

115

«La présente loi a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et
la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société dans l'intérêt public et dans
une perspective de développement durable.»

120 Nous constatons dans notre court mémoire l'efficacité restreinte des moyens restrictifs voire
coercitifs pour protéger ces acquis importants.

Nous souhaiterions que le plan mette de l'avant son meilleur agent de conservation, le
125 citoyen qui découvre, bénéficie et apprécie cet environnement exceptionnel.

Tant que la conservation et la protection de ces milieux de vie exceptionnels restera la seule
préoccupation des professionnels, elles risquent de rester vaines.

130 La Ville de Beauport avait amorcé un vaste programme de revitalisation du site patrimonial
alors appelé arrondissement historique. Certes d'abord soutenue par la revitalisation physique de
l'ensemble du territoire protégé, l'initiative municipale était complétée par une série de mesures
visant à redonner ces lieux exceptionnels aux citoyens.

135 La Ville avait alors effectivement compris que le meilleur protecteur d'un lieu est celui qui en
bénéficie et qui en profite. Elle avait alors décidé de travailler à la mise en place de ce programme
en partenariat avec ses partenaires du milieu, les organismes reconnus dédiés au patrimoine et à
la culture de façon générale.

140 Que ce soit par une série de spectacles et de concerts extérieurs à l'agora de la maison
Girardin, animations qui attirent sur le site des clientèles aux intérêts divers, que ce soit par la mise
en place de visites guidées ou par des programmes visant à favoriser l'implantation de commerces
à incidence artistique ou culturelle sur l'avenue Royale ou d'autres visant l'implantation de
résidences d'artistes et d'artisans avec ateliers et boutiques sur l'avenue Royale, des efforts
145 avaient été consacrés afin de permettre aux citoyens de se réappropriier ces lieux qui leur
appartiennent.

150 C'est ainsi, croyaient les intervenants de l'époque, tant fonctionnaires, citoyens qu'élus, que
l'on pouvait espérer protéger et mettre en valeur l'arrondissement historique. N'en faisons pas un
lieu de réglementation et de restriction, faisons-en un milieu de vie dynamique et attrayant disaient-
ils.

Malheureusement, la fusion créant la nouvelle ville de Québec a éparpillé les intervenants et
on a rapidement vu une détérioration physique de l'arrondissement. Il a perdu une partie de son
lustre.

155 Certes, les animations demeurent, la maison Girardin continue à jouer son rôle fort quant à
la fréquentation et à l'animation du cœur du site patrimonial, mais qu'est-il donc advenu du projet
d'ensemble visant à créer une zone d'animation critique autour de la maison Marcoux et de sa
grange, de la maison Girardin et de son agora, du couvent de Beauport et de son jardin, du

160 presbytère de la paroisse de La Nativité de Notre-Dame et du centre municipal Monseigneur-Laval?

165 Ce projet conçu pour accueillir les citoyens au quotidien visait à aller plus loin que les animations artistiques et patrimoniales si efficaces soient-elles, il visait à créer un milieu de vie que les citoyens pourraient fréquenter à chaque jour.

170 La Ville de Beauport voulait ainsi développer un centre d'intérêt majeur où les citoyens pourraient découvrir l'histoire exceptionnelle du site et se l'approprier, en devenir fiers et prendre eux-mêmes conscience de l'importance non seulement de le préserver mais de le mettre en valeur pour eux et pour leurs enfants.

Cette orientation pourrait être relancée autour de l'installation du bureau d'arrondissement dans le couvent de Beauport et du repositionnement du kiosque de l'agora de la maison Girardin.

175 Nous croyons que l'adoption du plan de conservation du site patrimonial de Beauport devrait être une occasion de raviver l'intérêt de l'arrondissement pour l'animation de son site. La nature est ainsi faite que si le milieu culturel dans son ensemble ne prend pas la direction de la préservation et du développement de ce site extraordinaire, d'autres tenteront de le prendre. Ce qui cause des frictions entre développeurs et, entre guillemets, conservateurs.

180 Si nous ne prenons pas notre place, nous les invitons à le faire.

185 Nous ne retrouvons malheureusement aucun signal en ce sens dans le plan déposé. Il nous semble que le principal bénéficiaire soit encore oublié, laissé sans possibilités de s'investir et de contribuer directement à la protection de son patrimoine, sans possibilités ouvertes de se l'approprier. Que ce soit par le biais d'organismes ou de la part de citoyens à titre individuel, pourquoi ne pas aménager une porte qui permette à la ministre de profiter de ces opportunités de se rapprocher des citoyens!

190 La Société d'art et d'histoire de Beauport a toujours été un fier partenaire de la Ville de Beauport et du ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine à l'époque, dans un premier temps, puis de la Ville de Québec et du Ministère, pour préserver et mettre en valeur le site patrimonial de Beauport.

195 Nous vous réitérons notre entière collaboration pour toute action visant à la protection, la mise en valeur, l'animation et la réappropriation du site patrimonial de Beauport par la population.

Nous sommes à développer un partenariat avec l'arrondissement de Beauport, un événement à incidence artistique et patrimoniale qui visera justement ces objectifs.

200 Nous espérons que certains programmes de soutien, des initiatives citoyennes seront mises en place et qu'elles viendront aider le milieu à consacrer plus d'efforts au contenu plutôt qu'au financement.

Aidez-nous à améliorer un milieu de vie qui en bien besoin.

205 Merci de votre collaboration.

PAR LE PRÉSIDENT :

210 Merci de votre intervention. Nous, on a quand même quelques approfondissements qu'on voudrait faire avec vous, d'une part sur ce que vous venez de nous dire, et également, vous nous avez fait un mémoire écrit remarquable dont on vous remercie.

PAR M. RÉAL GOBEIL :

215 Merci, je transmettrai au coauteur.

PAR LE PRÉSIDENT :

220 Mais ce mémoire pose aussi d'autres questions, puis peut-être qu'on pourrait profiter de l'occasion pour en parler un petit peu.

225 Si vous permettez, juste sur ce que vous venez de dire, quand vous parlez d'impliquer les citoyens, mobiliser les citoyens, je veux bien comprendre une chose, est-ce que vous parlez de trouver des occasions d'événements culturels par exemple ou de ralliements ou de regroupements?

Ou si on parle plutôt de concertation avec les citoyens pour la gestion du site patrimonial?

230 Quelle est la voie que vous privilégiez?

PAR M. RÉAL GOBEIL :

235 C'est une préoccupation d'ensemble. D'abord oui, au plan de la concertation, avoir des instances de concertation qui facilitent l'intervention des citoyens auprès du ministère ou de l'arrondissement.

240

Puis en ce sens, ce serait intéressant que dans le plan de mise en valeur, il y ait un ou des chapitres qui s'adressent à la Ville et aux arrondissements pour faciliter les actions de conservation.

245

Quand on parle aussi d'une réappropriation, on parle de mesures qui favoriseraient l'arrivée dans le site de résidents qui soient intéressés à y contribuer et à le mettre en valeur de façon individuelle. On parle d'artistes, d'artisans, c'est un exemple, mais ça pourrait aussi être des librairies.

250

En fait, créer une synergie culturelle autour du patrimoine, que les gens du milieu qui désirent s'en rapprocher puissent le faire.

255

Si on prend un exemple très facile! On parle du cœur du bourg, si on regarde les propriétaires des maisons victoriennes qui sont attenantes, c'est sûr que ces gens-là ont choisi ce milieu de vie là, c'est un mode de vie qu'ils ont choisi. Ce qu'on voudrait, c'est pouvoir favoriser l'arrivée d'autres citoyens et citoyennes qui aient le même intérêt et qui veuillent conserver mais de façon proactive plutôt qu'encadrés par une réglementation.

Oui, bien, contribuer au mouvement!

PAR LE PRÉSIDENT :

260

Contribuer au mouvement, mais encore faut-il que le mouvement soit amorcé par les citoyens qui sont là déjà, c'est ce que je comprends?

PAR M. RÉAL GOBEIL :

265

Bien, les citoyens qui sont là ont déjà amorcé, puis il y a beaucoup d'efforts, beaucoup d'implications qui se sont faites, qui se sont réalisées. Sauf que ça devait être soutenu par une structure, par une épine dorsale à quelque part, puis cette épine-là a été démantelée dans le contexte de la fusion, parce que les intervenants sont sortis de l'arrondissement, puis bon, bien, la ligne directrice s'est perdue.

270

PAR LE PRÉSIDENT :

275

Parce qu'un fait demeure, et vous l'avez fort bien justement souligné dans votre présentation, c'est que le vecteur principal de votre action et de mise en valeur d'un site patrimonial, c'est celui ou celle qui en bénéficie au premier plan, c'est-à-dire celui qui l'habite.

PAR M. RÉAL GOBEIL :

C'est ça.

280

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc c'est dans ce sens-là que, dans la mesure où, enfin, je vous mets pas les mots dans la bouche, mais je veux être bien certain que je comprends, que dans la mesure où cette personne-là est davantage mobilisée, impliquée, informée, consciente des enjeux de son environnement, bien, cette personne-là devient davantage un protecteur du patrimoine. C'est ce que je comprends.

285

PAR M. RÉAL GOBEIL :

Oui. Mais il faut en plus que cette personne-là soit entendue.

290

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, OK d'accord.

295

PAR M. RÉAL GOBEIL :

Il faut que des gens aient l'obligation de les entendre. Parce que c'est sûr que ces gens-là sont dérangeants souvent. On le vit au quotidien, et il y a plein de gens ici qui font partie de la Société d'art et d'histoire de Beauport qui le vivent aussi au quotidien. Il y a des gens qui nous trouvent dérangeants d'intervenir à tous les mois pour dire, bien, il y a telle chose qui se passe, il y a telle chose qui se passe.

300

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez – je vais m'arrêter là – est-ce que vous avez l'impression de ne pas être entendu jusqu'à présent?

305

PAR M. RÉAL GOBEIL :

Oui. Oui, on n'est pas assez entendu. On est confronté à des intérêts importants, que ce soit des intérêts financiers par rapport aux gens qui sont intéressés à profiter du lieu, mais pas selon la bonne façon. On parle de développeurs, on parle de l'ensemble d'intervenants dont les objectifs sont louables, mais dans leur vision à eux, mais qui viennent pas contribuer du tout au bien-être du site et de la population qui voudrait en profiter.

310

315

PAR LE PRÉSIDENT :

320 Dans le texte que vous nous avez présenté – et là, je voudrais pas ouvrir sur un débat qui peut nous amener très loin – mais juste pour bien comprendre encore une fois, j'aimerais que vous précisiez votre pensée sur l'allure des nouvelles constructions.

325 Parce que vous mentionnez que le plan de conservation présente des contradictions au sujet des nouvelles constructions. Vous faites référence à un paragraphe qui dit qu'on essaie d'harmoniser en fonction du bâti environnant et dans un autre, des constructions modernes. C'est comme s'il y avait une contradiction entre le fait qu'un bâtiment soit moderne et qu'un bâtiment moderne juxtapose des bâtiments anciens.

330 Est-ce que je comprends, en d'autres termes, est-ce que vous voyez le site patrimonial comme quelque chose de statique qui pourrait pas évoluer?

PAR M. RÉAL GOBEIL :

335 Absolument pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ou alors, s'il évolue, est-ce qu'on va construire des nouvelles vieilles maisons?

340 **PAR M. RÉAL GOBEIL :**

345 Non. Ce qu'on pense, c'est que oui, ça doit être un milieu de vie. Par contre, quand il y a des nouvelles constructions qui arrivent, ces constructions-là devraient être intégrées de façon plus harmonieuse.

Ça veut pas dire de construire à l'identique, mais il faut faire des efforts pour que ce soit fait de façon harmonieuse, pour respecter l'ensemble du site, puis qu'on ne se retrouve pas avec des anachronismes ou des problèmes d'incohérences de styles.

350 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

PAR Mme ANN MUNDY :

355

Une petite question! Dans votre mémoire, vous parlez d'une mesure parapluie. Est-ce que vous pourriez nous dire c'est quoi?

PAR M. RÉAL GOBEIL :

360

Il faudrait que je le relise, parce que c'est probablement une expression de mon coauteur.

PAR Mme ANN MUNDY :

365

En fait, c'est parce qu'on voulait savoir à quoi vous faisiez référence. En quoi consisterait cette mesure-là.

PAR M. RÉAL GOBEIL :

370

Est-ce que vous pouvez m'aider à me repérer?

PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :

375

C'est à la page 4.

La présence de mesure parapluie qui permettrait de prendre en considération les éléments non prévus dans la réglementation.

C'est quelque chose comme ça. J'ai paraphrasé.

380

PAR Mme ANN MUNDY :

Des croix de chemin?

385

PAR M. RÉAL GOBEIL :

On parle de façon générale, les croix de chemin sont un exemple, mais des choses qui ne sont pas citées nommément dans les programmes ou dans les réglementations, mais qui méritent un intérêt.

390

On regarde, si on prend comme exemple, il y a plein de sites d'intérêt dont on ne se préoccupe pas. Près de l'avenue Royale, le long de la rivière Beauport entre autres, il y a des sites

archéologiques qui sont là, qui sont pas considérés parce qu'ils sont en dehors de la limite physique décrétée dans la délimitation du site.

395

On est à cinquante pieds (50 pi) plus loin, on a un site archéologique d'intérêt, puis on peut pas le considérer. Donc quand on parle de mesure parapluie, on parle de préoccupation pour l'objectif ultime qui est de protéger et de mettre en valeur les richesses de notre milieu et qu'on dit qu'il faudrait pas que ce soit deux pieds (2 pi) qui nous empêchent de pouvoir intervenir.

400

Et c'est le cas actuellement, on a des exemples de ce type-là. Pourquoi on peut pas intervenir avec une croix de chemin et qu'on peut intervenir avec une porte ou un balcon!

405

On demande que les gens qui appliquent, le programme, le programme et la loi, aient plus de latitude pour pouvoir pallier à ces situations-là qui n'ont peut-être pas été vues au moment de faire les délimitations, de faire les listes d'éléments à considérer.

Dans le fond, on travaille pour l'objectif et non pour la lettre du texte.

410

PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :

J'ai une petite question juste par rapport à ça! Est-ce qu'il y a certains patrimoines qui arrivent plus souvent, qui sont plus souvent négligés ou oubliés? Parce que vous avez mentionné le patrimoine archéologique, mais est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on n'a pas retrouvées non plus dans le plan de conservation?

415

Parce que là, j'ai les croix de chemin en tête puis le patrimoine archéologique, est-ce que ça arrive souvent sur d'autres?

420

PAR M. RÉAL GOBEIL :

Oui. Bien, je pourrais pas vous répondre de façon formelle. Vous m'amenez en dehors de mon niveau de compétence, mais derrière moi, il y a plein de gens qui sont capables de répondre à ça, qui vivent ces expériences-là au quotidien, puis qui pourront vous en témoigner tout à l'heure.

425

PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :

Parfait, merci.

430

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien parfait, merci beaucoup.

PAR M. RÉAL GOBEIL :

435 Ça me fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT :

440 Alors on va tenir compte de ça de façon très rigoureuse. Et, comme je vous l'ai dit d'ailleurs et je le répète, tout ce que vous nous dites sera consigné dans un rapport de consultation qui sera remis à la ministre directement.

445 Le seul engagement que je peux prendre, et celui-là je le prends, c'est qu'on va refléter très fidèlement vos propos à la ministre.

PAR M. RÉAL GOBEIL :

Et vous pouvez réitérer à la ministre notre entière dévotion à sa cause.

450 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce sera fait, merci.

455

LUCIEN LÉVESQUE

PAR Mme ANN MUNDY :

460 Monsieur Lucien Lévesque.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

465 Bonsoir tout le monde. Je suis moins préparé, plus verbal que la personne qui m'a précédé.

C'est un peu comme mon mémoire, c'est plus direct et plus technique dans mes approches.

470 Pour commencer, je vais m'excuser, parce que j'ai fait une erreur dans mon mémoire! En page 2 au deuxième paragraphe, en raccourcissant mon texte pour le condenser au maximum, deux (2) phrases ont fusionné et ça a donné quelque chose de complètement incohérent. Je m'en suis aperçu seulement une semaine après.

475 Moi, ce que j'aimerais vous parler, c'est surtout de la zone de Courville qui aurait besoin d'un meilleur découpage, surtout dans le secteur sud du boulevard des Chutes. Excusez-moi, parce que j'ai de la misère à parler en public, c'est pas facile pour moi.

480 C'est ça, du secteur sud du boulevard des Chutes qui a beaucoup de secteurs patrimoniaux qui a été oublié lors du découpage du site patrimonial. Entre autres, je pense à la côte de Courville qui était l'ancienne descente qui descendait à Montmorency; il y a beaucoup de maisons qui mériteraient d'être mieux protégées et mieux encadrées, ceux de Saint-Raphaël ainsi que plusieurs maisons du côté sud du boulevard des Chutes. On n'y pense pas souvent, mais c'est des maisons qui ont énormément de valeur. J'en ai mis quelques-unes justement dans mon mémoire.

485 Après ça, quand on descend encore un peu plus dans le sud, on voit beaucoup de maisons, entre autres ce qui est actuellement les «coops» d'habitation qui étaient là qui étaient d'anciennes habitations d'employés de Dominion Textile et d'autres, qui étaient de très belles maisons anciennement, qui sont encore de très belles maisons et qui valent la peine d'être protégées. Puis ça mériterait d'être inclus également dans le site patrimonial de Beauport.

490 Puis quand on descend encore plus au sud, il y a toute une zone qui est le Vieux-Montmorency, qui est merveilleux, parce que quand on prend le carré même de Montmorency, c'est unique dans la province. Il n'y a pas nulle part ailleurs un endroit qui ressemble à ça.

495 Même un bâti qu'on appelle la maison type de Montmorency qui est typique à cet endroit-là et qu'on retrouve nulle part ailleurs. Comparé au Vieux-Québec où c'est qu'on voit des portiques de chevaux qui étaient anciennement, on voit pas ça, parce que c'était un endroit qui était piétonnier, tout le monde allait travailler à pied aux usines, que ce soit des deux (2) côtés de Montmorency. Puis il y a plusieurs maisons centenaires qu'on retrouve sur le site, qui sont souvent accotées à des maisons en bois assez rustiques, puis qui mériteraient d'être beaucoup mieux protégées.

500 C'est comme les gens de Montmorency qui se sentaient pas assez bien pour parler ici, ils m'ont demandé de parler justement en leur nom pour qu'on pense un peu plus à eux autres.

505 Puis même, ils m'ont demandé, on pourrait appeler ça peut-être un mémoire objet! Un mémoire objet! Si vous voulez le lire, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT :

510 Conférence Saint-Grégoire de Montmorency, un service depuis cent (100) ans, charité, partage, espoir.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

515 C'est ça, c'est tout l'ensemble des communautés religieuses, de tous les gens qui ont à cœur leur quartier qui m'ont dit go, vas-y, parle en notre nom.

PAR LE PRÉSIDENT :

520 Je veux pas vous interrompre, mais juste pour préciser tout de suite, vous parlez à ce moment-ci, je crois, de lieux qui ne sont pas dans le site, c'est bien ça?

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

525 Dans le site, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

530 Parce que quand vous dites qu'il y a des endroits qui mériteraient d'être mieux protégés, c'est parce que vous considérez que n'étant pas dans le site, ils sont pas actuellement protégés, c'est ça que vous voulez dire.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

535 Ils sont sur le bord d'être spéculés par des promoteurs et on perdrait beaucoup. Parce que Montmorency comme tel, c'est un endroit qui a été pratiquement oublié par les promoteurs, c'est un endroit qui était très négligé par Beauport ou par la Ville de Québec et que carrément, ça a passé à côté.

540 Parce que c'était un endroit qui était trop enclavé pour des gros développements, que ça demandait trop d'infrastructures, trop de promotions, puis les locaux, c'est des gens qui sont très soudés ensemble, et ça a empêché beaucoup de développements et ça a protégé le quartier comme tel.

545 Alors le quartier de Montmorency, c'est un endroit qui mériterait à lui seul d'être un site patrimonial.

PAR LE PRÉSIDENT :

550 Mais il n'est pas dans le site.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

Il n'est pas dans le site. Il mériterait d'être lui-même un site patrimonial.

555 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que vous appelez, sauf erreur, comment vous appelez ça?

560 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

Un îlot patrimonial.

PAR LE PRÉSIDENT :

565 Les îlots patrimoniaux, un îlot patrimonial.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

570 Un îlot patrimonial, on en retrouve un peu partout dans la ville de Québec, même en dehors de la ville de Québec. C'est souvent des anciens centres de villages, puis ces affaires-là, qui sont en train tranquillement de se faire gruger un peu partout.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Continuez.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

580 Entre autres, une autre affaire qui me chicotte beaucoup, c'est surtout les percées visuelles qui ont été beaucoup entamées ces dernières années. Entre autres, avec le développement de l'ancienne cimenterie, puis là, le Jardin Hamel qui est disparu, qu'ils ont fait une bâtisse à deux (2) étages, commerciale. Au départ, on nous avait promis une bâtisse à un (1) étage avec limitation en hauteur, maintenant on s'aperçoit que oups, il y a un (1) étage supplémentaire, où est-ce qu'ils l'ont pris, cet étage-là!

585

En revérifiant le zonage, le zonage le permettait, ça fait qu'envoie le promoteur, il l'a inclus. Au départ, c'était un dix (10) étages que le promoteur voulait installer là, ça n'a pas été long qu'il y a eu des holà des gens de la place, sauf que là, on se retrouve avec une bâtisse qui coupe carrément les percées visuelles à cet endroit-là, puis c'était la plus belle percée visuelle qu'on

590 pouvait avoir sur la pointe de l'île, le fleuve Saint-Laurent puis la baie de Beauport. Et on l'a perdue, parce qu'on voit pratiquement plus que l'horizon maintenant.

Il faudrait faire attention, il reste encore quelques pointes où on peut voir, mais il va falloir, je sais pas comment le dire, mais on a perdu beaucoup, puis il va falloir faire attention pour pas perdre le reste.

595 Puis un autre point qui me chicotte beaucoup, c'est la protection des zones patrimoniales. On sort de la zone, on traverse la rue, puis il y a à peu près n'importe quoi qui peut se construire, sans égards à la zone patrimoniale. Ça, c'est un petit peu frustrant.

600 J'en ai même donné un exemple de construction qui a été construit en noir et jaune et qui se trouvait juste de l'autre côté du boulevard des Chutes alors que ça n'a carrément aucun sens. Ils ont été obligés d'arracher le bardeau pour refaire un autre parement à l'extérieur. Mais le style de bâtisse ne cadre pas du tout avec les autres qui sont alentour.

605 C'est des choses comme ça qu'il faudrait faire un petit peu plus attention.

Je sais pas si on pourrait penser à une zone tampon ou quelque chose, mais il y a un respect de la zone patrimoniale qui devrait exister beaucoup plus que ce qui est là.

610 En gros, c'est pas mal ça. Ça je pense que vous avez pas mal lu mon mémoire. Là, j'oublie peut-être des détails.

PAR M. SERGE FILION:

615 Si vous permettez, juste une question d'éclaircissement! Inquiétez-vous pas, ce que vous dites est très clair en soi.

620 Je comprends qu'il y a encore des problèmes dans l'arrondissement historique, on est encore loin de la perfection, mais vous, non seulement mais encore vous nous suggérez peut-être d'agrandir certains endroits, puis je vous comprends de le faire, parce que dans un arrondissement historique, normalement, il y a une triple protection, des fonctionnaires de la ville, de la municipalité, puis même la ville, il y a l'arrondissement puis le central, il y a le ministère de la Culture puis il y a le Conseil du patrimoine quand on est dans cet arrondissement.

625 Puis vous, à tort ou à raison, je pense plutôt à raison, vous nous proposez d'ouvrir notre esprit. Mais est-ce que c'est parce que vous vous sentez pas protégé par, je sais pas, moi, il doit y avoir un CCU dans l'arrondissement, ce qu'on appelle un comité-conseil d'urbanisme qui regarde les projets, puis on sait que la règle de l'art en urbanisme, quand on fait un projet dans un milieu,

630 c'est de respecter la symétrie, l'alignement, le style architectural, puis il y a des outils pour arriver à ça.

Et c'est ça que vous êtes en train de nous dire, que c'est presque aléatoire, des fois, vous pouvez arriver...

635

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

C'est souvent au cas par cas, puis on leur demande, c'est souvent pas les enveloppes brunes qui viennent avec ça, là. C'est carrément ça.

640

Les choses qu'on voit aller, puis on se demande comment ça se fait, ça n'a pas de bon sens! Untel va être très strict sur son cas, puis l'autre à côté va faire à peu près ce qu'il veut, on comprend pas souvent. C'est soit que ça dépend de la personne à qui on parle ou la personne qui émet les permis, on sait pas trop, mais il y a comme une incohérence quelque part à la Ville de Québec. Il faudrait peut-être clarifier ça.

645

On n'est pas toujours sûr que la Ville de Québec ait à cœur la protection.

PAR M. SERGE FILION:

650

Il y a beaucoup de gens compétents à la Ville.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

655

J'en connais beaucoup aussi.

PAR M. SERGE FILION:

660

Mais je pense que ce que vous essayez de nous dire, c'est qu'il y a peut-être une vision à long terme, il y a peut-être un plan d'urbanisme ou un plan de secteur, mais vous, il vous est pas communiqué clairement en tout cas, vous sentez pas qu'il y en a un, donc vous avez l'impression de regarder le projet cas par cas, projet par projet, sans savoir trop où globalement on s'en va.

665

Est-ce que c'est ça votre message?

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

670 Bien, si on voit le PPU Sainte-Anne, c'est carrément un projet de développement à outrance et sans égards à rien, là. Je vois pas aucune protection du patrimoine là-dessus. C'est : on développe, puis ce qui va nuire, on le jette à terre, puis on bâtit par-dessus!

C'est carrément ça, le PPU Sainte-Anne.

PAR LE PRÉSIDENT :

675 Juste pour qu'on se situe, je voudrais clarifier pour être bien sûr! Ce que vous dites là, c'est lourd de conséquences, donc il faut vraiment bien saisir votre propos.

680 Ce que je comprends, puis corrigez-moi si je fais erreur, c'est que votre propos ne concerne pas spécifiquement des lieux, des sites, des maisons, etc., qui sont situés à l'intérieur du site patrimonial, mais...

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

685 Également à l'extérieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

690 ... ce qui est à l'extérieur. En d'autres termes, c'est comme si vous souhaitiez qu'on ait comme une aire de protection, je dirais, autour du site patrimonial, qu'il y ait une transition entre le site patrimonial.

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

695 Peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT :

700 Est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

C'est une réflexion qu'il faudrait faire. C'est une réflexion qui vaudrait la peine d'être faite.

705 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le site patrimonial, est-ce que vous avez la même préoccupation? Est-ce que le plan de conservation qui est proposé par nos collègues du ministère...

710 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

Ah sur papier, c'est très beau, j'ai aucun mot à dire là-dessus.

715 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors faisons l'hypothèse juste pour le plaisir, faisons l'hypothèse que ce qui est sur papier, ça va s'avérer dans la pratique, supposons.

720 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

Ça dépend des acteurs qui vont l'appliquer.

725 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, mais regarde, supposons!

730 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

C'est là que souvent, on peut avoir des petits problèmes. Parce qu'on n'est pas toujours sûr qu'à la ville de Québec, ils l'appliquent réellement avec cœur. C'est ça que je veux dire. Même à l'intérieur du site patrimonial.

735 **PAR LE PRÉSIDENT :**

À l'intérieur du site patrimonial, monsieur Filion pourrait peut-être préciser davantage, mais à l'intérieur du site patrimonial en tout cas, tout ce qui est inclus dans le plan de conservation dont on discute, toute intervention à l'intérieur de ce site-là doit obtenir l'autorisation de la ministre, peu importe qui fait l'intervention.

740 Là où la chose devient un petit peu plus difficile à gérer ou plus compliqué, c'est lorsqu'on sort du site patrimonial, parce que là, il n'y a plus de protection entre guillemets.

Est-ce que je m'exprime bien, Serge?

745

PAR M. SERGE FILION:

C'est clair comme du cristal.

750

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

Normalement, la Ville de Québec elle-même a des protections en dehors des sites, mais on le sent pas, pas toujours.

Les mécanismes, des fois...

755

PAR M. SERGE FILION:

Il y a tous les outils pour le faire, dans la boîte à outils d'un urbaniste, il y a tout, on peut tout faire, on peut contrôler les couleurs, mais on peut tout contrôler.

760

Mais je pense, et votre prédécesseur l'a dit, il faut qu'il y ait un assentiment de la population en général. Si on est juste un dixième (1/10) de un pour cent (1 %) qui souhaitent préserver le patrimoine, nos affaires vont pas trop bien en partant.

765

Et ensuite, il faut que les orientations gouvernementales, pour que ce soit bien clair, c'est des orientations, ça fait que c'est pas des textes de lois, c'est pas des règlements, mais il y a une obligation morale écrite dans la Loi sur l'aménagement, dans la Loi sur l'environnement que la régulation municipale doit être en tous points conforme aux orientations gouvernementales.

770

Donc normalement, en plus du plan de conservation, il y a un règlement d'urbanisme et de zonage dont la mission est de faire en sorte qu'à chaque permis, c'est comme si on mettait une pierre sur la construction d'un édifice dont on a les plans d'ensemble, c'est-à-dire la vision à long terme qui est décrite. Et si ce qu'on fait au jour le jour ne conduit pas à la vision, bien là, on a un faux plan, on n'a pas le bon plan, on s'est trompé.

775

Alors c'est ça qu'il faut que les citoyens surveillent. Ça se dit, ça s'écrit, puis il y a une pépinière de gens compétents à la Ville, je dirais pas qu'il y en a trop, ça ferait plaisir à d'autres, mais il y en a beaucoup. Donc il y a des gens capables d'analyser et de comprendre ce qu'on se dit, puis vous avez de l'air très éclairé, vous avez soulevé exactement les bons points, l'insertion harmonieuse des constructions neuves dans le bâti existant.

780

C'est comme en médecine, quand on fait une greffe, il faut pas qu'il y ait de rejet. Alors on regarde la compatibilité de l'objet qu'on greffe dans le patient pour pas qu'il en meure. Ça, c'est facile à comprendre par tout le monde.

785 Puis les points que vous avez soulevés, la zone de protection, comme monsieur Lefebvre dit, bien oui, si on a un contrôle, un très bon contrôle, un triple contrôle dans l'arrondissement, puis si on réussit, les gens vont souhaiter qu'on applique ça dans les autres quartiers, parce qu'il y a des beautés partout.

790 Puis troisièmement, les ouvertures sur le fleuve, c'est un point qui n'est pas anodin. On est dans le village de Fernand Dumas; Montmorency, c'est quand même un quartier chargé d'histoire, de toute notre histoire industrielle, laborieuse.

795 Je me rappelle, dans mon enfance, ces paysages-là étaient à peu près intègrement protégés. Est-ce que vous trouvez qu'il n'y a pas assez d'accès au fleuve par exemple? Comme on a fait avec la promenade Samuel-De Champlain, on a fait une grande fenêtre sur le fleuve. Ici à Montmorency, est-ce qu'on peut aller jouer sur le bord de l'eau et comment on pourrait le faire! On semble sentir ça, non seulement des percées visuelles, mais des accès publics.

800 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

805 Pour les accès, bien, j'ai déjà fait un mémoire là-dessus à la Ville de Québec, justement pour les accès au fleuve, qui serait intéressé justement pour le PPU Sainte-Anne. C'est qu'il n'y a jamais eu d'accès réellement au fleuve à Beauport, ça a toujours été un tas de vase.

810 Quand les Anglais ont voulu envahir pour faire la bataille de Montmorency, ils se sont embourbés. C'est la première chose qu'ils ont faite, c'est comme ça que les Français ont pu les repousser.

815 À partir de la rivière Beauport jusqu'à la Montmorency, c'est de la vase, puis juste au quai de Montmorency, anciennement, parce qu'il y avait un quai là anciennement qu'il y avait des bateaux, dès la marée basse, les bateaux calaient sur la vase tout simplement. Ils attendaient la marée haute.

820 Finalement, il n'y a jamais rien eu à Montmorency, pas à Montmorency, je veux dire dans la baie de Beauport qui méritait une protection à cet endroit-là. Parce que quand on pense au pied de la chute, c'était les plus gros moulins à scie qu'il n'y a jamais eus en Amérique du Nord, puis qu'il se construisait pas de bateaux là. On construisait des bateaux à Lévis, à l'Île, à Québec, de tout le secteur, mais jamais à Beauport, parce qu'ils pouvaient pas mettre les bateaux à quai, c'était de la vase.

PAR LE PRÉSIDENT :

825 Peut-être juste pour conclure, parce que je vois le temps qui file! En grande conclusion, votre plaidoyer, c'est pour davantage de protection dans le site et autour du site finalement, c'est un petit peu ça?

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

830 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

835 Donc je comprends que le plan comme tel, s'il était appliqué rigoureusement comme vous le dites, il va pas à l'encontre de votre propos, là?

PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :

840 Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Il n'y a rien dans ce plan-là qui nuirait à davantage de protection.

845 Pour ce qui est de l'extérieur du site, bien évidemment, je comprends que c'est intéressant et on va certainement en tenir compte de façon rigoureuse et fidèle, comme je l'ai dit, mais en même temps, on n'est plus dans le site.

850 La Ville qui est un joueur clé, et puis il faut quand même, on mettra pas le Québec sous une cloche de verre non plus, il faut quand même continuer d'évoluer puis de densifier un petit peu, mais enfin, ça nous amènerait dans un autre débat!

Mais je pense qu'on a bien compris votre propos, ça va!

855 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

860 D'ailleurs, si vous voulez avoir mon vieux mémoire que j'ai écrit il y a déjà un an et demi (1 ½), je peux toujours vous le faire parvenir, sur justement l'accès au fleuve et tout ça. Ça pourrait peut-être vous aider.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

865 **PAR M. LUCIEN LÉVESQUE :**

Je vous remercie.

870

GASTON LABERGE

PAR Mme ANN MUNDY :

875 J'appellerais monsieur Gaston Laberge.

PAR M. GASTON LABERGE :

880 Bonsoir. Puis-je commencer?

PAR Mme ANN MUNDY :

Oui.

885 **PAR M. GASTON LABERGE :**

890 Moi, j'interviens ce soir comme citoyen sensibilisé au patrimoine beauportois depuis l'enfance, puis soucieux de sa préservation. Je suis un Beauportois de souche dont la famille paternelle habite les environs de l'ancien domaine seigneurial où nous sommes depuis la fin du XIX^e siècle.

Les deux (2) grands-pères de mon père ont bâti leur maison sur l'avenue Royale, donc j'ai profité de tout cet environnement-là depuis 1955.

895 Alors au nombre de mes implications citoyennes passées, j'ai été durant quatre (4) ans administrateur de la Société d'art et d'histoire de Beauport et président de 1987 à 1989. Et puis entre 1981 et 1991, j'ai aussi été membre et secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauport, période pendant laquelle j'ai personnellement participé à la délimitation du site patrimonial lors de son agrandissement.

900

Et comme par hasard, mon prédécesseur a parlé de ça, j'ouvre une toute petite parenthèse pour dire que personnellement, il y aurait eu effectivement quelques zones additionnelles que j'aurais mises là-dedans à l'époque, mais les préoccupations municipales et les préoccupations du ministère étaient un petit peu différentes.

905

Le représentant de la Ville, lui, voyait dans l'arrondissement historique une opportunité de donner des subventions à du monde qui restaurent leur maison. Alors là où ce qu'il y avait déjà d'autres programmes de subventions, il n'était pas nécessaire d'inclure ça dans l'arrondissement.

910

Et quant au gars du ministère, bien lui, par exemple, évitait des bâtisses qui lui coûtaient de l'argent à restaurer, comme les écoles par exemple; lui voyait par exemple l'école François-Bourrin, s'il fallait que ça soit inclus dans l'arrondissement, puis que l'école fasse une demande pour refaire ses fenêtres, bien là, il voyait l'argent sortir des fonds du ministère et puis ça, ça ne l'intéressait pas. Je ferme la parenthèse.

915

C'est donc en espérant – puis j'imagine que le ministère a peut-être encore les mêmes préoccupations aujourd'hui – c'est donc en espérant contribuer positivement à la valorisation du patrimoine de Beauport ou interrompre sa dégradation que j'ai cru utile d'intervenir sur trois (3) points que j'ai ciblés qui concernaient directement le site patrimonial, et je les cite dans l'ordre inverse par rapport à mon mémoire que vous avez déjà.

920

En ce qui concerne les bâtiments secondaires, les recommandations finales de la ministre devraient traiter non seulement des garages, mais aussi des granges, kiosques ou tout autre bâtiment participant au cachet du site patrimonial. Parce que j'ai réalisé que dans le plan de conservation qu'il ne parlait que des garages, alors qu'il n'y a pas que ça comme bâtiments secondaires dans le site patrimonial.

925

Deuxièmement, si le Conseil juge inévitable que s'effondre une partie des vestiges du barrage sur la rivière Beauport près de l'avenue Royale, il faudrait idéalement, en tout cas si c'est ça que le ministère souhaite, il faudrait idéalement le savoir, s'ils décident que ça vaut pas la peine de garder ça. Il faudrait savoir aussi ce qui peut être fait avec ce qui va rester après l'effondrement.

930

Parce que présentement, il y a un mur, le mur a été dégagé, je l'ai exprimé dans mon mémoire que la chute a été changée de place, alors tout un pan de mur a été dégagé, et puis maintenant, il est grugé mettons au moins à la moitié à sa base. C'est un miracle qu'il tienne encore debout, ce mur-là.

935

Alors l'effondrement est imminent. Mais il va quand même rester d'autres parties qui sont peut-être intéressantes, puis il faudrait dire quelque chose là-dessus.

940

945 Enfin, dans le cas des vieilles maisons orientées vers le sud plutôt que la rue, particulièrement nombreuses sur la rue Saint-Jules, je trouve que c'est une caractéristique à protéger partout où elle est présente, au même titre que l'implantation en dents de scie dont il a été question dans le projet du ministère, puis je souhaite qu'il en soit question dans le plan d'intervention qui va résulter des recommandations que vous ferez à la ministre.

Alors je pense que je suis amplement à l'intérieur de mon temps et je suis maintenant disponible pour vos questions. Et même après avoir ajouté une parenthèse!

950 **PAR LE PRÉSIDENT :**

955 J'ai plusieurs questions. Dans un premier temps, je vais revenir rapidement sur la question du mur. Vous avez dit, je vous citerai pas exactement au texte, mais vous avez dit quelque chose comme si c'est l'intention du ministère de laisser aller ça, encore faut-il qu'ils nous le disent, quelque chose comme ça.

PAR M. GASTON LABERGE :

960 Oui. Ils oseront jamais.

PAR LE PRÉSIDENT :

965 Mais vous, je sais pas ce que veut ou pas le Ministère, mais vous, qu'est-ce que vous voulez?

PAR M. GASTON LABERGE :

970 En fait, il serait souhaitable qu'il soit conservé. Mais dans l'état où il est présentement, j'ai pas apporté de photos, mais effectivement, la Ville a mis une clôture de protection tout autour de cet endroit-là pour en interdire l'accès, ce qui n'est pas étanche, parce qu'on peut quand même y aller. Mais le mur menace de s'effondrer, donc peut-être même qu'ils ont estimé que même des travaux pour le consolider seraient dangereux. Ils ont peut-être estimé ça.

975 Alors peut-être juste mettre des enrochements au pied pour mettons mettre fin à l'érosion, permettrait peut-être de le sauver, peut-être même de l'appuyer. Parce que là, s'ils en couvrent mettons la moitié, c'est certain qu'il va être moins porté à tomber.

980 Mais probablement que ces travaux-là ont été jugés dangereux à cause des vibrations que la machinerie ferait, puis que ça risquerait – vous savez, quand une question de sécurité est en jeu, on ne rit plus! C'est peut-être ça qui est arrivé.

Peut-être que le Ministère aimerait bien le garder aussi, mais enfin! Ce serait regrettable que ça parte.

985 Parce que ce qui resterait, c'est de l'autre côté de la chute, puis ça se voit moins. Ce barrage-là était protégé par un talus à son origine. On voit encore le talus à l'arrière des maisons qui sont sur la rive gauche ou ouest de la rivière Beauport, c'était comme ça avant jusqu'à l'extrémité du mur qu'on peut voir actuellement.

990 Mais avec le changement, quand la chute a été changée de place, aux alentours de 1961-62, ce qu'il y avait de matériel pour protéger le mur sur la rive ouest a fini par être emporté par l'érosion, avec le temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

995 Donc d'une certaine façon, vos commentaires rejoignent ceux de celui qui vous a précédé, c'est-à-dire qu'il y a les bâtiments, les maisons, etc., mais il y a aussi des bâtiments...

PAR M. GASTON LABERGE :

1000 Des constructions qu'on peut appeler ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1005 Oui, des constructions qui sont pas des maisons.

PAR M. GASTON LABERGE :

1010 Oui, des croix de chemin, c'est des constructions aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

1015 Des croix de chemin par exemple, etc., qui méritent autant d'attention selon vous, qui devraient à tout le moins être mentionnés comme des éléments importants dans le plan de conservation.

PAR M. GASTON LABERGE :

1020 Et j'ignore jusqu'à quel point on est encore aujourd'hui à l'abri de ces choses. Mais à propos de ce mur particulièrement, il y a eu à un moment donné une période où la Ville de Beauport avait

eu à faire des travaux là et puis un peu de la même façon, vous savez, ils savent très bien dans les bureaux municipaux que les sorties de fonctionnaires, en temps supplémentaire, etc., etc., les cadres n'aiment pas beaucoup ça, et puis il n'y a pas beaucoup de fonds pour ça.

1025 Alors jusqu'à un certain point, par exemple ils avaient présenté ça comme des travaux pour niveler un peu un cran de roc. J'ai le rapport de la Ville de Beauport qui est chez moi dans mes dossiers, je l'avais fait imprimer, mais ils appelaient ça un cran de roc. Alors évidemment, quand quelqu'un des Affaires culturelles voit, je veux dire, il demande des travaux sur un cran de roc, c'est pas tout à fait la même chose que sur un mur patrimonial. Je pense.

1030 Alors la décision du Ministère est un petit peu différente. Il y a des fois qu'il y a du bluff qui se fait. Peut-être que ces personnes-là sont à la retraite aujourd'hui, là. C'est à espérer, en tout cas.

PAR Mme ANN MUNDY :

1035 Concernant les bâtiments secondaires, je veux juste vérifier quelque chose avec vous. C'est sûr que c'est pas très visible dans le plan de conservation, mais ça se trouve dans les orientations particulières, est-ce que ça correspond aux attentes?

1040 **PAR M. GASTON LABERGE :**

Là, j'ai plus le texte devant moi, là.

PAR Mme ANN MUNDY :

1045 C'est ça, protéger les bâtiments secondaires tels que les bâtiments agricoles et les bâtiments domestiques ainsi que les monuments religieux et commémoratifs.

PAR M. GASTON LABERGE :

1050 C'est à quelle page?

PAR Mme ANN MUNDY :

1055 Page 87.

PAR M. GASTON LABERGE :

1060 Oui, j'ai vu quelque chose dans les pages soixante et quelque chose, je pense, oui, ils
abordaient un peu le sujet, puis là, ils s'enignaient sur les garages. Puis peut-être, parce que j'ai
quand même tout lu, mais la mémoire en oublie des fois.

PAR Mme ANN MUNDY :

1065 C'est ça, peut-être que des fois c'est pas assez mis en évidence.

PAR LE PRÉSIDENT :

1070 Vous parlez d'un kiosque aussi dans votre mémoire, c'est quoi ce kiosque-là?

PAR M. GASTON LABERGE :

1075 C'est que toute bonne communauté religieuse, à une certaine époque, avait un kiosque dans
sa cour pour l'agrément des religieux. Alors l'école François-Bourrin, à l'intersection sud-ouest de la
rue Saint-Jules et de l'avenue des Cascades, c'est 50, avenue des Cascades, l'adresse, si ça peut
vous être utile, était à l'origine gérée par les Missionnaires du Sacré-Cœur. Et puis c'était d'ailleurs
une ancienne villa transformée, ça s'appelait Mount Lilac selon des vieilles vieilles cartes du XIX^e
siècle, puis à un moment donné, la congrégation est devenue propriétaire de ça. Ils ont rajouté
quelques étages, puis ils ont fait une école avec ça.

1080 Alors eux autres, bien, pour lire leur bréviaire ou quelque autre activité en été, ils
s'installaient dans un kiosque, et puis il est encore là aujourd'hui, bien visible de l'avenue des
Cascades comme de la rue Saint-Jules.

1085 Et puis ce que j'explique, c'est que justement dans la délimitation de l'arrondissement
historique, et là, c'est moi-même en personne qui avait souhaité cette extension-là, et puis c'est
d'ailleurs à ce sujet-là que par la suite, j'ai vu la réaction du monsieur des Affaires culturelles avec
les fenêtres, lui, sa préoccupation pour l'avenir des fonds du ministère!

1090 Mais moi, ma préoccupation à ce moment-là, c'était le kiosque de même que le caveau à
légumes. Puis le caveau à légumes, bien, il avait un toit en tôle, et puis le toit menaçait de
s'effondrer.

1095 Les enfants glissaient avec la neige là-dessus en hiver, et puis c'était devenu dangereux.
Alors moi personnellement, j'aurais rempli l'intérieur de matériel, puis gardé la façade. Mais
quelqu'un est allé voir la police, et puis ils ont fait faire un rapport comme quoi c'était dangereux,

puis c'était un danger, donc il a été détruit finalement. Je pense qu'il n'y a même pas eu de permis de la ville à avoir, la police suffisait, là.

1100 C'est un peu plate ce genre d'affaire là. Avoir mis tout ça, comme on dit, tout ça pour en venir là! Ça m'avait déçu.

Maintenant, le caveau à légumes est juste sur des photos ou bien sur des peintures.

1105 **PAR Mme ANN MUNDY :**

En ce qui concerne votre point sur l'orientation des maisons, vous parlez de l'implantation particulière de certaines résidences, vous parlez de zones qui auraient...

1110 **PAR M. GASTON LABERGE :**

Relisez-moi le passage.

PAR Mme ANN MUNDY :

1115

C'est ça, vous dites, bon, «l'importance de conserver cette particularité», alors vous proposez également que les nouvelles maisons puissent aussi présenter cette caractéristique, du moins dans certaines zones.

1120 À quelles zones pensez-vous plus particulièrement?

PAR M. GASTON LABERGE :

1125 Bien là, moi, comme je vous ai dit tout à l'heure, j'ai été membre du Comité consultatif d'urbanisme, alors je pense zonage. Alors dans le site patrimonial, du point de vue du zonage municipal, il y a des zones, puis même ça peut constituer un ensemble de zones, ça pourrait être dans toutes ces zones-là comme dans quelques-unes seulement, je veux dire, ça, c'est au choix de chacun. Vous jugerez selon, vous vous ferez votre propre opinion, là.

1130 Mais effectivement, c'est une particularité qui devrait, puis pourquoi qu'il n'y aurait pas des nouvelles maisons aussi comme ça!

1135 Je crois me rappeler avoir lu dans le règlement de l'époque, puis ça doit être encore la même chose dans le règlement aujourd'hui, qu'une façade de la maison doit être parallèle à la rue, point. Donc à partir du moment où quelqu'un fait une nouvelle construction, il faut que la façade soit dirigée vers la rue.

1140 Alors peut-être que dans ces endroits-là, étant donné qu'il y a déjà un certain nombre de vieilles maisons avec leur façade vers le sud plutôt que vers la rue, puis là, je parle derrière moi la rue Saint-Jules, plusieurs savent que la rue est de direction nord-sud, donc la façade vers le sud, ça veut dire la façade vers le fleuve et non pas la façade du côté de la rue.

PAR LE PRÉSIDENT :

1145 La rue, c'est le côté de la maison.

PAR M. GASTON LABERGE :

C'est ça.

1150 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Mais par rapport à ce qui est écrit dans le plan de conservation, l'orientation qui touche justement, est-ce que ça correspond à vos attentes?

1155 **PAR M. GASTON LABERGE :**

Bien, je pense qu'il en est absolument pas question de ça, de cette particularité-là. Je l'ai pas vue à nulle part.

1160 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Quand on parle d'orientation, on dit «favoriser une implantation de la façade principale comparable à celle des bâtiments voisins, notamment en respectant les alignements similaires».

1165 **PAR M. GASTON LABERGE :**

Oui, mais ça, quand tu parles d'alignement, par exemple, là, ça dépend comment l'employé municipal va interpréter ça. L'alignement, lui, si toutes les maisons sont à dix pieds (10 pi) de la rue, bien, allez pas en faire une à cinq pieds (5 pi) ou à vingt-cinq pieds (25 pi).

1170 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Ça fait pas référence à la façade.

1175 **PAR M. GASTON LABERGE :**

Ça fait pas référence à l'orientation de la façade. Ou en tout cas, c'est pas clair que lui va lire ça comme ça.

1180 Donc s'il y a quelque chose à faire de ce côté-là, il faudrait que ce soit clarifié.

PAR Mme ANN MUNDY :

OK, c'est bon.

1185

PAR M. GASTON LABERGE :

1190 Et puis pourquoi pas des nouvelles maisons aussi, tant qu'à ça! Puis pour le bénéfice des gens en arrière, je cite dans mon mémoire quelques-unes qui sont du côté sud de l'avenue des Cascades, puis quand on passe sur l'avenue des Cascades, on passe en arrière de la maison et non pas en avant.

PAR Mme ANN MUNDY :

1195 On est dans notre temps.

PAR M. GASTON LABERGE :

1200 Bien, vous êtes même en avance peut-être? C'est vous qui tenez le chronomètre, là?

PAR Mme ANN MUNDY :

C'est bien.

1205 **PAR M. GASTON LABERGE :**

Merci de me recevoir.

1210

1215

LUC B. DE PASSILLÉ

PAR Mme ANN MUNDY :

Monsieur François Morin.

1220

Alors monsieur Luc de Passillé.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1225

Mesdames et messieurs les Conseillers, bonsoir. Mon nom est Luc de Passillé. J'ai intitulé mon mémoire «Densification versus protection du territoire, l'exemple du quartier Everell».

1230

Je vous rassure tout de suite, je ne lis pas le mémoire que vous avez reçu. J'en ai fait un résumé et j'ai ajouté quelques éléments pour faciliter l'échange entre nous s'il y en a un plus tard, si ça vous intéresse de le faire.

1235

D'entrée de jeu, permettez que j'attire votre attention sur une coquille qui s'est infiltrée dans le texte que je vous ai fait parvenir en novembre dernier. En page 1 au chapitre intitulé «Introduction», à la quatrième ligne du premier paragraphe, vous auriez dû lire : la densification urbaine plutôt que la diversification urbaine.

PAR LE PRÉSIDENT :

1240

On l'avait vue.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Bon OK, ça me rassure, bravo.

1245

Donc voici mon exposé! L'exemple pratique que j'ai choisi pour illustrer l'antagonisme entre la densification urbaine et la protection du patrimoine est celui d'Everell dans l'arrondissement de Beauport. Depuis 2012, la Ville de Québec a posé de nombreux gestes pour d'abord qualifier puis pour protéger le caractère patrimonial de ce quartier.

1250

Outre les PPU et les PIIA qui existaient déjà, les Règlements R.V.Q. 1902 et R.V.Q. 2220 ont voulu rassurer les citoyens quant au sérieux qu'accordait sur cette question la conseillère de Québec responsable du patrimoine, de même que la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

1255 À ce moment-là, rien ne permettait de mettre en doute leur bonne foi. À ce sujet, je vous
invite à lire le paragraphe 149.4 du Règlement R.V.Q. 1902 sur les travaux de construction d'un
bâtiment à Everell. Vous verrez que sur papier, les règles à faire appliquer par la Commission
d'urbanisme et de conservation de Québec y sont presque aussi rassurantes sur l'avenir
patrimonial d'Everell que ne le sera sur papier la protection du site patrimonial de Beauport suite à
1260 la mise en vigueur de son plan de conservation.

Bref, quand on lit votre document, c'est très rassurant. Tout comme c'était très rassurant
lorsque nous lisions le paragraphe 149.4 du Règlement R.V.Q. 1902.

1265 Pourtant, hors papier, l'expérience récente prouve que Québec a un préjugé en faveur des
entrepreneurs en bâtiment qui sont soucieux d'abord d'optimiser leurs profits, ceci plutôt qu'en
faveur des citoyens et organismes qui, eux, ont à cœur le patrimoine. Et certains exemples vous
ont été cités par les conférenciers qui m'ont précédé.

1270 Il ne faut pas s'en étonner, car n'est-il pas reconnu que le premier souci des conseils de ville
est d'augmenter au maximum l'assiette fiscale. Il s'ensuit que la densification prend le plus souvent
le dessus sur le patrimoine.

1275 En conséquence, ne peut-on pas conclure que les municipalités sont en conflit d'intérêts
lorsqu'on leur accorde le pouvoir de tracer la ligne entre une expansion qui les enrichit et une
protection qui rapporte beaucoup moins.

1280 Aussi louable soit-elle, puisqu'elle vise à contrer la pollution et la congestion urbaine par la
densification, la politique d'urbanisme de Québec a eu un effet secondaire négatif majeur. En effet,
il s'en est suivi une spéculation induite par les promoteurs immobiliers. Ceux-ci se sont mis à offrir
le gros prix aux propriétaires de résidences unifamiliales, pourtant non à vendre, du secteur
d'Everell. Construites au début du XX^e siècle, celles-ci sont sur des terrains riverains sensiblement
plus grands que ceux des propriétés urbaines contemporaines.

1285 En conséquence, peu importe si on verse deux (2) fois son prix pour une propriété,
puisque on pourra la revendre rapidement plusieurs fois le prix payé. Pour ce faire, il suffit qu'on
remplace la résidence achetée par plusieurs logements avec vue sur le fleuve.

1290 On ne remplace pas dans un rapport d'un (1) pour deux (2) ou trois (3), ce qui permettrait de
densifier tout en construisant des maisons respectant l'allure architecturale du siècle dernier et en
conservant le plus authentique possible le quartier avec ses visées sur le fleuve et avec son
couvert végétal établi. Non.

1295 On remplace par des cubes de trois (3) étages et de dix-huit (18) logements qui s'étendent d'une frontière à l'autre des terrains et qui sont plus ou moins des copies de ceux déjà construits aux extrémités est et ouest d'Everell – je veux dire hors du quartier d'Everell – or donc immigration progressive de ce genre de construction là.

1300 Et cela ironiquement, avec la bénédiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Ceci, en dépit du Règlement R.V.Q. 1902 dont je vous ai parlé tantôt qui enjoint pourtant sur papier – sur papier – ladite Commission d'empêcher de tels gestes, avec aussi l'accord de la conseillère municipale responsable de la culture et du patrimoine qui n'a toujours pas répondu à ma lettre du 29 juillet 2014 dont vous avez copie, la priant, un, de ne pas accorder les permis de construction pour des projets gigantesques de remplacement de deux (2) maisons patrimoniales qu'on venait de démolir à Everell. Ceci, dans le but de contrer l'approbation accordée par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec.

1310 Deux, d'émettre un moratoire pour toute construction de plus de trois (3) logements sur tout lot du quartier d'Everell, ceci jusqu'à l'édit d'un règlement perpétuant à jamais cette condition d'un maximum de trois (3) logements.

1315 Bref, faire une densification, mais pour qu'elle puisse s'harmoniser avec un quartier qui a été construit par des bourgeois du siècle dernier, on n'arrive pas avec des monstres immobiliers comme ceux-là.

1320 D'ailleurs, à ce sujet, je vous fais la recommandation suivante ou la suggestion suivante, pardon! Allez voir à l'extrémité est du quartier d'Everell, à l'intérieur du quartier tel qu'il a été défini par la Ville de Québec qui doit être protégé par la Commission d'urbanisme et de conservation. À partir de la frontière en allant vers l'ouest, à l'intérieur de, en file cinq (5) immenses blocs, quatre (4) qui sont en construction et un (1) qui a été terminé l'an dernier.

1325 Vous allez voir le type de construction que la Commission d'urbanisme a permis de construire, c'est en train de se faire, malgré le Règlement R.V.Q. 1902 qui est tellement évident dans les règles qui doivent être prises pour éviter ça.

1330 Et lorsque je vous ai parlé, en octobre dernier, pour vous mentionner un autre exemple que je cite nommément dans le mémoire que vous avez reçu, cette migration-là, elle se fera à peu près à mille pieds (1000 pi) des bâtiments dont je viens de vous parler. Ce n'est qu'une question de temps parce que les deux (2) maisons dont je viens de vous faire mention qui ont été démolies, les plans sont prévus, ce seront des logements, des blocs de dix-huit (18) logements. J'ai vu les photographies sur des panneaux affiches qui ressembleront énormément à ceux qui sont construits à l'extrémité est.

1335 Donc si vous allez voir, vous aurez plus besoin de lire mon mémoire, vous allez avoir une évidence! Si après l'avoir vu, vous pensez, ah, Luc de Passillé a erré, c'est la Commission d'urbanisme qui avait raison, oubliez mon mémoire et oubliez-moi. Ça parle tout seul. Je vous invite à aller voir ça.

1340 Donc compte tenu des faits que je viens de vous invoquer, je vous propose que le Conseil du patrimoine culturel fasse siennes les recommandations suivantes!

Un, que le plan de conservation du site patrimonial de Beauport mette ledit site à l'abri de cercles vicieux destructifs comme celui vécu présentement par Everell;

1345 Deux, que le quartier patrimonial d'Everell soit ajouté au territoire du site patrimonial de Beauport;

1350 Trois, qu'un moratoire soit exigé au plus tôt de la Ville de Québec pour toute démolition ou toute construction dans le quartier Everell, en attendant qu'une décision ait été prise sur la première recommandation.

Ceci est la fin de ma présentation. J'ai remis tantôt une copie de ce petit texte là si par hasard ça peut vous être utile à votre collègue, madame Corinne.

1355 Quoi dire de plus? Vous pouvez me poser des questions, allez-y.

PAR LE PRÉSIDENT :

1360 Enfin, j'ai une seule question, mais vous pourrez peut-être commenter ou élaborer davantage. On sait bien que le quartier Everell n'est pas dans le site patrimonial de Beauport.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1365 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 Vous évoquez le fait que différentes interventions au cours des années ont, d'une certaine manière, je dirais dégradé ce quartier-là, c'est peut-être pas le mot que vous avez utilisé, mais enfin, on s'entend sur le sens.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Les synonymes sont bons.

1375

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Et vous venez de le dire, vous dites dans vos recommandations, vous demandez à ce que le plan de conservation du site patrimonial mette le site patrimonial de Beauport à l'abri de ce qui s'est passé dans Everell.

1380

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Oui.

1385

PAR LE PRÉSIDENT :

La question toute simple : à votre avis, dans sa forme actuelle, le plan de conservation proposé par la ministre, est-ce que ça répond à vos préoccupations?

1390

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

J'aurais été déçu que vous ne me posiez pas cette question-là.

1395

En fait, l'expérience du quartier Everell dont je viens de vous faire part, c'est comme si je vous faisais la mise en garde suivante. Si on regarde le plan du ministère à la page 11, on voit que la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec est partenaire avec le ministère de la Culture et des Communications dans l'application du plan.

1400

Je viens de vous donner un exemple comme quoi cette commission-là, lorsqu'elle est maître d'œuvre de l'application d'un plan qui est tel qu'il est indiqué en vertu du Règlement 1902, n'applique pas ledit règlement, à mon point de vue.

Puis vous irez voir si je me trompe quand vous regarderez les bâtiments.

1405

Si vous concluez que j'ai raison et que cette commission-là a erré, moi, je vous dis, faites attention à elle, c'est un partenaire dangereux. C'est ça que je veux vous dire, c'est un partenaire – assurez-vous que le Ministère les surveille.

1410 Et si le Ministère leur donne des pouvoirs exclusifs en disant, bof, une fois qu'on a dit oui, on vous met en charge, par exemple, de vous assurer que tout va bien, puis que ça va être fait comme ça, faites pas ça. Nommez vos propres inspecteurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

1415 Je me plais quand même à reconnaître dans votre propos que ce sont des partenaires.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1420 Oui, oui, ce sont des partenaires. C'est clair dans votre document, dans le document, pardon, du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT :

1425 Oui, dans le projet de plan de conservation.

Mais je reviens quand même au plan de conservation! Il y a une grande différence – et je prends pas la défense de qui que ce soit là-dedans, je fais simplement observer des faits – c'est qu'il n'y en avait pas de plan de conservation, maintenant il y en a un.

1430 **PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :**

Oui.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est quand même une différence fondamentale.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1440 Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1445 Avant, il n'y avait pas d'orientations, c'était un petit peu à la petite semaine. Là, il y en a des orientations.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1450 Soyez rassuré, je pensais vous l'avoir dit assez précisément tantôt, quand je lis votre document, je suis rassuré, mais je vous dis, quand j'ai lu le document 1902, j'étais rassuré.

1455 Et là, je viens de vous démontrer que sur papier et dans les faits, avec la Ville de Québec, il y a une très grosse différence. J'ai le goût d'avoir confiance en madame la ministre des Affaires culturelles, parce qu'elle n'est pas en conflit d'intérêts comme la Ville peut l'être. Je vous ai démontré le conflit d'intérêts.

1460 Si vous me croyez de par ma démonstration qu'il y a conflit d'intérêts là, bien, vous me voyez rassuré de voir que la ministre de la Culture va être là, parce qu'elle, je la vois pas en conflit d'intérêts, donc elle devrait être plus efficace dans une application bien faite d'un plan bien fait qui a l'air d'avoir pensé à beaucoup puis à peu près à tout.

1465 Mais elle a un partenaire, et ce partenaire-là, ça lui donne des responsabilités. Qu'elle sache que quand une responsabilité lui est donnée de faire la pareille, dans des quartiers qui ont été qualifiés de patrimoniaux, qui ont été qualifiés comme devant être protégés en vertu d'un règlement précis fait par la Ville, dans les faits c'est pas ce qui se passe.

PAR LE PRÉSIDENT :

1470 Enfin, je voudrais pas faire le procès de quelque partenaire que ce soit.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1475 Je me suis permis de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1480 Mais ce même partenaire là, il faut aussi reconnaître qu'il a fait de grandes choses aussi, de grandes et belles choses.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1485 Ah oui. Je suis d'accord pour prendre les bons côtés quand quelqu'un a des bons côtés, mais il faut vous dire les mauvais quand il y en a.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait, tout à fait, et on le reçoit très bien.

1490 Donc nous, au Conseil, vous ayant entendu, on pourrait dire à la ministre : madame la
Ministre, on porte à notre attention le fait que certains endroits proches du site patrimonial ont été
gérés de façon discutable, disons. Or ces mêmes personnes nous disent que le plan de
conservation que vous vous apprêtez à rendre public comporte des outils, des balises, des
1495 protections qui peuvent empêcher ça; la conclusion, c'est, assurez-vous qu'il soit géré de façon
rigoureuse, votre plan. C'est ça?

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Exactement.

1500

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1505

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

En dépit de la Ville de Québec.

PAR M. SERGE FILION:

1510

Juste une petite précision technique! La maison, le développement de huit (8) logements et
plus dont vous parlez, il est à l'est du fameux viaduc?

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1515

Oui.

PAR M. SERGE FILION:

1520

OK. C'est parce que moi, j'ai marché à pied l'autre côté, j'ai pas été assez loin. Je vais y aller.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1525

Le côté à l'est du viaduc, c'est un peu l'enfant pauvre de Everell. C'est lui qui a été tellement
massacré, puis le massacre se dirige tranquillement vers la partie que vous connaissez bien qui

est à l'ouest du viaduc. Il a tellement été massacré que plus il est massacré, moins il est intéressant.

PAR M. SERGE FILION:

1530

Mais votre plaidoyer est très très clair, puis je veux dire, c'est un quartier qui est très bien connu des gens de la ville, de la région. C'était un lieu de villégiature, c'était des villas assez cossues, mais encore à des prix abordables, ce qui est assez intéressant. Le nombre, j'ai marché, j'ai vu le recul des bâtiments par rapport à la falaise, par rapport à la rue, et il y a un paysage là extrêmement intéressant.

1535

Donc pour compléter la réponse de monsieur Lefebvre, si je peux me permettre de compléter la réponse de mon patron, c'est qu'en plus, ce que vous souhaiteriez, c'est que ce soit intégré dans l'arrondissement.

1540

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Ah oui. Parce que je n'ai plus confiance en la Ville.

1545

PAR M. SERGE FILION:

Bien, c'est toujours bon d'avoir un auditeur indépendant qui nous surveille à côté de nous. C'est une double sécurité.

1550

Et je pense que les valeurs patrimoniales des villas, c'est parce qu'elles sont tout simplement méconnues de beaucoup de gens, parce qu'elles ont eu beaucoup de malheurs, ces villas-là étaient sur le fleuve, ces villas-là ont vu apparaître le boulevard Sainte-Anne, elles ont été coupées du fleuve par des commerces assez opaques puis par une autoroute.

1555

Mais ils ont résisté comme le village d'Astérix, ça mérite une mention.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Mais je souligne quand même qu'il ne suffit pas de parler que des résidences. C'était un quartier.

1560

PAR M. SERGE FILION:

Oui, puis il y a la falaise aussi, tout l'espace naturel derrière avec le boulevard des Chutes, c'est un ensemble paysager.

1565

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1570 Tout à fait. C'était un quartier, et ce quartier-là ne se ressemblera plus à ce qu'il était dans quinze (15) ans. Donc c'est pas seulement les maisons, c'est le quartier.

PAR M. SERGE FILION:

1575 Je vais me permettre un jugement de valeur. C'est ce qui reste de plus beau dans cette partie du quartier.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

Vous avez raison. Tout à fait raison.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Peut-être juste une petite précision avant de passer la parole à ma collègue Catherine, juste une petite précision! Plusieurs fois a été évoquée ici l'idée de différentes façons, comment dirais-je, de redessiner un peu les contours du site patrimonial.

1585 **PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :**

Oui, oui.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'une manière ou d'une autre, ça a été évoqué de différentes façons, par différentes personnes.

1595 La même chose nous a été dite d'ailleurs à Charlesbourg. La même chose nous a été dite également à Trois-Rivières. La même chose nous a été dite également à Sillery.

Bien, j'espère qu'on voudra pas agrandir l'Île-d'Orléans! Mais on n'est pas rendu là.

1600 Je veux simplement mentionner le fait que c'est une considération, c'est une réflexion utile et nécessaire, mais c'est quelque chose qui se fait pas en criant ciseau. C'est pas simple comme opération.

1605 Il ne faut pas oublier que les sites patrimoniaux qui existent actuellement, il y en a douze (12) sites patrimoniaux au Québec, ils ont été déclarés pour la plupart dans les années soixante, ça fait

cinquante (50) ans maintenant, et c'est des décrets du gouvernement, donc ça veut dire le Conseil des ministres. C'est pas une opération simple.

1610 Je vous dis pas que ça se fait pas, là, mais c'est pas simplement une recommandation à la ministre de modifier le contour du site patrimonial, et puis que le lendemain il y a une directive. C'est plus compliqué que ça. Je voulais vous préciser ça.

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1615 Bien sûr. Mais si vous le permettez, les exemples qui ont été donnés par les gens qui me précédaient, un pour Montmorency que j'appuie à cent pour cent (100 %) d'ailleurs, j'y ai fait mention en post-scriptum dans mon mémoire, le quartier Montmorency, en tout cas, on en reparlera une autre fois, on parle d'Everell, là, mais si vous pouviez convaincre la ministre, lui dire, aïe, il y a des feux dans le moment à deux-trois (2-3) endroits, ils sont en bordure de!

1620 Et les éléments qui ont été amenés par les gens que nous avons consultés, nous du Conseil, nous amènent à croire, puis on est allé voir sur les lieux, etc., que si on ne fait pas quelque chose dans l'immédiat, le temps que ça prend pour faire une demande officielle, pour que ce soit inclus à l'intérieur du site patrimonial de Beauport, etc., il va être trop tard. Et il va être trop tard pour Everell en tout cas, c'est imminent.

1625 Si ça continue à la vitesse que c'est parti, dans quinze (15) ans, vingt (20) ans, on oublie ça.

1630 Donc au moins la sensibiliser sur l'urgence de et de là, peut-être l'intérêt d'une de mes recommandations à votre intention, c'est de la prier de faire un moratoire. Ça se fait, un moratoire, pour des «spots», excusez l'anglicisme, pour des «spots». On dit, ça, là, n'y touchez pas! Le reste de l'urbanisation, partout autour, dans les coins où c'est pas patrimonial ou ainsi de suite, mais il y a trois-quatre (3-4) «spots», on vous les dit, bien, la densification, arrêtez ça jusqu'à nouvel ordre s'il vous plaît!

1635 Ça fera pas tomber personne en bas de sa chaise. Les contracteurs ont de la place en masse autour, puis ils se gênent pas, ils en font beaucoup autour aussi d'ailleurs, puis c'est correct. C'est correct.

1640 **PAR Mme CATHERINE ARSENAULT :**

1645 Vous venez justement de répondre. Ma question c'était si vous considérez qu'on avait atteint le point de non-retour par rapport à Everell, dans le sens que si vous vouliez agrandir l'arrondissement historique comme un agrandissement au lieu de classer certains éléments emblématiques comme des maisons qui nous restent!

Mais à vous écouter, j'ai l'impression que pour vous, l'ensemble est encore cohérent. On n'a pas atteint le point de non-retour, là?

PAR M. LUC B. DE PASSILLÉ :

1650

Je répondrais comme ceci. La partie ouest est encore parfaite ou presque. Elle a quelque chose, celle que connaît monsieur Filion.

1655

La partie est, malheureusement, comme je vous dis, elle a tellement été massacrée. On peut ou bien la regarder comme ceci! On dit, OK, il est trop tard, on laisse aller, ou bien on dit, avec ce qui reste, arrangeons-nous pour que dans un horizon à long terme, parce qu'on arrête ça là, que dans un horizon à long terme, on pourrait éventuellement faire quelque chose.

1660

Je m'explique! Par exemple, s'il est encore possible à la Ville de Québec, malgré que la Commission d'urbanisme et de conservation ait dit oui, mais je sais pas si la Ville a dit oui, pour les trois (3) gros blocs dont je vous parlais tantôt qui sont un peu à l'ouest de ceux qui sont en construction présentement, si ces trois (3) gros blocs là, on pouvait les arrêter, bien, ça ferait quoi, ça? Et puis construire à la place quelque chose de deux-trois (2-3) logements qui respecte l'harmonie, qui respecte l'architecture!

1665

Bref, ça ferait qu'on mettrait le pied dans l'étrier de donner une chance à moyen et long termes que le développement de nouvelles constructions qui remplaceront celles qui sont pas belles et puis qui sauveront les deux-trois (2-3) qui restent de maisons patrimoniales, vont conserver les deux-trois (2-3) maisons patrimoniales qui restent, parce qu'elles vont disparaître si on va construire à côté un gros gros building.

1670

Les gens qui vivent dans ces maisons-là, appelez le contracteur à qui ils ont dit non il y a deux (2) ans alors que leur voisin disait oui, puis ils vont dire, écoute, c'est plus vivable chez nous, j'ai des balcons partout autour, c'est l'enfer, c'est plus beau, viens donc, tu m'offrais un demi-million ($\frac{1}{2}$ M\$), bien, je t'en demande trois quarts ($\frac{3}{4}$ M\$), le gars va arriver, il va signer un papier, puis il va en faire un autre là.

1675

Si bien que là, les cinq (5) qui sont en ligne à partir de la frontière ouest, on ne peut plus rien faire. Mais à partir de là, je pense qu'il n'est pas trop tard. À partir de ces cinq (5) là à aller jusqu'au viaduc, il n'est pas trop tard, mais il faut se grouiller!

1680

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je pense qu'on devra interrompre maintenant. Merci beaucoup de cette intervention très précieuse, on va en tenir compte c'est certain.

1685

Là, il est huit heures et demie (8 h ½), huit heures trente-cinq (8 h 35), on est dans le temps, ça va bien, il nous reste encore quatre (4) interventions dont une avec projection PowerPoint, donc on a besoin d'une petite halte pour les fins de la technique, organiser un petit peu la présentation.

1690 Donc je vous propose qu'on prenne une pause et au retour, on entendra monsieur Patrice Fortin pour quinze (15) minutes, et ensuite, monsieur Bergeron.

Donc on prend un dix (10) minutes de pause.

1695

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1700

**REPRISE DE LA SÉANCE
PATRICE FORTIN**

PAR LE PRÉSIDENT :

1705

On va reprendre s'il vous plaît, donc on continue cette fois-ci avec la présentation de monsieur Patrice Fortin.

Monsieur Fortin, on vous écoute.

1710

PAR M. PATRICE FORTIN :

1715

Bonsoir monsieur le Président. Je dois vous dire que d'entrée de jeu, je félicite les citoyens qui se sont présentés, parce qu'on n'est pas toujours bien bien nombreux au niveau du patrimoine. Bien, je vous remercie de me donner un petit cinq (5) minutes pour résumer mon mémoire.

Ce que j'ai fait, je me suis chronométré! Alors ça s'intitule «Elzéar Bédard, n'oublions jamais ce qu'il fut à Montmorency!»

1720

Bonsoir mesdames messieurs. Permettez-moi de me présenter! Je m'appelle Patrice Fortin et je suis un passionné de l'histoire du Québec. J'ai, dans le passé, fait de nombreuses recommandations tant auprès de la Ville de Québec et de Montréal ainsi qu'aux divers ministères, tant au provincial qu'au fédéral sur les plus beaux chapitres de notre histoire.

1725

Voici le résumé en cinq (5) petites minutes pour des années de recherches, ce mémoire auquel il me restera à vous transmettre, le cas échéant, le surplus des réponses qui me parviendront.

PAR LE PRÉSIDENT :

1730

Au lieu de prendre cinq (5) minutes, prenez-en huit (8) et parlez beaucoup plus lentement!

PAR M. PATRICE FORTIN :

1735

Étant une personne qui demeure à Beauport depuis environ trois (3) ans, j'ai fait quelques recherches afin de savoir s'il y avait un lieu qui nous rappellerait que c'est au moment où monsieur Bédard était député de Montmorency que furent déposées dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada à la chapelle du palais épiscopal à côté du château Saint-Louis dans le parc Montmorency à Québec les fameuses 92 Résolutions.

1740

Mais un fait demeure, et c'est celui que monsieur Bédard était député de Montmorency.

1745 C'est dans cette fonction qu'il y est décrit dans nos manuels d'histoire. Ai-je besoin de vous rappeler que nous n'avons rien de bien significatif à Beauport pour nous rappeler ce moment historique dans notre histoire beauportoise. Et qu'en plus, nous en avons fait une fête aussi très historique, puisque cette fête en question est nulle autre que notre fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste.

1750 J'ai aussi transmis une demande à mon député fédéral de recommander, monsieur Côté, que la future piscine derrière la bibliothèque Étienne-Parent, soit nommée Spa nordique Elzéar-Bédard, afin de nous plonger dans notre histoire une fois pour toutes et d'en connaître la véritable signification.

1755 Je crois sérieusement que le rôle important que monsieur Bédard a joué aux côtés de Louis-Joseph Papineau et Auguste-Norbert Morin ne devrait pas être oublié, car au moment du décès de monsieur Bédard, la presse disait en 1849 à propos de monsieur Bédard : s'il y a un homme qui, par sa vertu, son intégrité, son honnêteté, Elzéar ne devrait pas être et ne sera pas oublié!

1760 Le site patrimonial de Beauport se situe exactement dans cet axe de ville comme Saint-Eustache, Saint-Denis, Saint-Charles, Saint-Marc qui ont une importance au niveau de la mémoire du patrimoine national mais dont le rappel de monsieur Bédard, comme étant le père putatif des célèbres 92 Résolutions, fait cruellement défaut à Beauport.

1765 Je pense qu'après cent quatre-vingts (180) années d'attente, il n'est pas trop tard pour enfin lui attribuer un hommage à la hauteur du personnage dans Beauport.

1770 Lors de la séance d'information qui s'est tenue dans la soirée du 28 octobre 2014, annonçant cette consultation, j'ai fait allusion au fait que la bibliothèque de Beauport avait été nommée à la mémoire d'Étienne-Parent, probablement dû au fait que monsieur Parent, en plus d'avoir été un personnage qui avait soutenu la cause des Patriotes, avait aussi été bibliothécaire de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Il n'en demeure pas moins que dans l'Histoire des Patriotes de Gérard Filteau, ce dernier aurait été qualifié de traître aux Patriotes par les Patriotes eux-mêmes, au lendemain de la rupture entre lui et Papineau, que j'ai annexé à ce document.

1775 Comment alors expliquer le choix de ce personnage à l'époque pour Beauport? Suite à une lecture d'un volume de Gérard Bergeron intitulé «Lire Étienne Parent notre premier intellectuel 1802-1874», j'ai tout de même découvert un fait intéressant. C'est qu'avant cette rupture entre Papineau et Parent, ce dernier avait été en quelque sorte qualifié d'inspirateur, d'acclamateur, d'apôtre, stratège de ce monsieur que monsieur Parent qualifie lui-même comme ses immortelles
1780 92 Résolutions. Que même ce visionnaire de l'époque serait probablement déçu s'il revenait parmi

nous, de constater l'absence chronique du vide inexplicable de ce chapitre à notre histoire du patrimoine culturel.

1785 Par ailleurs, comment expliquer que dans le Haut-Canada, en Ontario, le premier maire de Toronto William Lyon Mackenzie, et bien que sa demeure fut transformée en un musée par un de ses propriétaires qui l'a ensuite cédée à la Ville de Toronto et que son Service de la culture a finalement pris en charge son opération, et qu'à ce jour, deux (2) plaques commémoratives ont été apposées sur la maison, soit une première en 1951 et une seconde en 1984!

1790 Comment expliquer que nous ici au Québec qui accusons un tel retard, qu'aucun ministre de la Culture à ce jour n'a osé faire quelque chose? Gênant!

1795 Lorsque l'on regarde comment on s'est occupé de la maison de William Lyon Mackenzie dans le Haut-Canada et que l'on fait du comparable, on peut encore se demander sérieusement si au niveau de notre patrimoine national, nous ne serions pas en retard avec ce que je viens de vous démontrer. Je crois effectivement que oui.

1800 Si vous semblez pas plus fiers que cela de notre patrimoine national, relativement à ce que je vous propose comme réel objet de fierté n'y changera rien du tout. Alors il serait temps que le Conseil du patrimoine culturel inscrive en caractères gras dans son rapport que oui, des places aux Patriotes seront créés à Québec et que oui, une commémoration à la hauteur du personnage que fut le député de Montmorency à Beauport, monsieur Elzéar Bédard, seraient réalisées en 2015 dans le site patrimonial de Beauport.

1805 La Commission de la capitale m'a répondu en 98 et rien de plus.

1810 S'il faut se souvenir de monsieur Bédard, il faut que le Conseil du patrimoine culturel encourage aussi le ministère de la Culture à réaliser qu'à Beauport, il y aurait lieu de désigner un site patrimonial nous rappelant les quatre (4) années de monsieur Bédard comme député de Montmorency; sinon, changeons la devise pour aliénation extrême!

1815 Ma suggestion serait d'installer dans une place publique dédiée aux Patriotes dans Beauport un cénotaphe avec un exemplaire sous vide des 92 Résolutions et rappelant le rôle joué par monsieur Bédard, en tant que député de Montmorency.

Un peu sur le même modèle que le monument qui fut installé aux religieux au Trait-Carré qui aura coûté la modique somme d'environ sept cent dix mille cinq cents dollars (710 500 \$) aux contribuables de Québec et à mi-chemin de l'horloge que le maire Labeaume a fait installer à côté de l'hôtel de ville au coût de près d'un demi-million (1/2 M\$). Car si les Québécois veulent connaître

1820 aussi leurs plus beaux chapitres de leur singulière revendication historique, la Ville de Québec et le gouvernement du Québec n'en sont pas à quelques dollars près.

1825 Suite au départ de notre maire pour la Belgique, question de ne pas en faire boule de neige, lorsqu'il est question de notre patrimoine national, il ne faut surtout pas regarder la dépense. Si on est capable de se payer un amphithéâtre monumental de quatre cents millions de dollars (400 M\$), entre différents partenaires, eh bien, ce que je propose mérite une attention particulière.

Merci.

1830 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci de cette gestion exemplaire du temps! J'ai deux (2) questions à vous poser très précises, une par rapport à ce que vous venez de nous dire et l'autre par rapport au plan de conservation.

1835 On va revenir sur le plan de conservation après.

1840 Sur toute la question – c'est que je vois mal, il y a deux (2) éléments, on parle d'Elzéar Bédard comme personnage, on parle des 92 Résolutions, je dirais comme événement, mais on parle aussi d'une place des Patriotes.

PAR M. PATRICE FORTIN :

Bien, peut-être pas seulement une.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1850 Une ou des. La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, elle a ceci de particulier, c'est qu'elle représente une évolution très considérable par rapport à l'ancienne loi qui s'appelait la Loi sur les biens culturels. Juste le titre nous indique tout de suite qu'il y a eu une évolution, parce que quand on parle de biens culturels, par définition on parle de quelque chose de tangible, de palpable, un bien.

1855 La nouvelle loi, c'est la Loi sur le patrimoine culturel, donc on est en évolution, si je puis dire. Et ce qui la distingue de l'ancienne loi, entre autres choses, c'est que la Loi sur le patrimoine culturel s'intéresse maintenant, en plus du patrimoine bâti, puis des biens culturels comme on les connaît et comme on les protégeait dans le temps, s'intéresse maintenant à des choses qui seraient plutôt de l'ordre de l'immatériel. On parle de personnages historiques, on parle d'événements historiques, on parle même éventuellement de paysages culturels, on parle de

1860 patrimoine immatériel, toutes des notions qui ne se retrouvaient pas dans l'ancienne loi sur les biens culturels.

1865 Et j'arrive donc à ma question! Est-ce que votre propos quant à Elzéar Bédard et quant aux 92 Résolutions devrait pas plutôt faire l'objet d'une désignation comme personnage historique ou comme événement historique, comme le prévoit la loi et comme la loi le rend possible?

PAR M. PATRICE FORTIN :

1870 Bien, oui, je suis tout à fait d'accord avec vous d'une certaine façon.

1875 Mais voyez-vous ce qui arrive avec la Ville, parce que moi, j'ai fait quasiment près de vingt (20) ans de recherches à ce niveau-là, et là, oui, parce que je travaille présentement aussi avec le gouvernement fédéral à ce niveau-là. Puis c'est un petit peu honteux dans le sens que c'est notre patrimoine à nous, et on m'a dit au fédéral, monsieur Fortin, faites vos devoirs à la Commission des lieux et monuments et sites historiques du Québec. Ça n'a pas été long, je les ai rappelés le lendemain, j'ai découvert que monsieur Mackenzie dans le Haut-Canada, on avait fait un musée avec sa maison.

1880 Je trouve que ça a une plus-value au niveau historique, surtout touristique, parce que les gens – moi, ma prochaine destination de voyage, je pense que ça va être Toronto, puis je l'ai vu un peu sur Internet, mais je veux dire, je veux aller voir ça.

1885 J'en reviens pas que les gens qui arrivent par exemple pour nous visiter, souvent on m'a demandé, elle est où la maison du premier maire? Puis je l'avais demandé à l'époque à madame Beaudoin, oui, je pense qu'elle était classée, puis quand j'ai essayé avec la Ville, bien là, on me répondait, monsieur Bédard était pas maire, était député de Montmorency, mais ça se trouve qu'il était maire et député. Il avait une double fonction à l'époque.

1890 Alors c'est toujours un mauvais lancer de balle. Tu t'adresses à un, puis je relisais des textes de lettres que j'avais eues de la Ville encore hier, j'en ai tellement, je pourrai pas toutes vous les emmener, mais on me disait, oui, oui, j'en ai proposé d'en faire un centre d'interprétation à l'époque, je parle pour 55, D'Auteuil, puis on me disait, ah, c'est un beau projet, mais malheureusement, c'est pas nous autres. C'est jamais personne. On est toujours victime d'un mauvais lancer de balle.

1895 J'ai emmené un beau petit livre ici d'un ami à moi, je commence à connaître les Fournier, j'aide un vétérinaire présentement, monsieur Rodolphe Fournier a fait un livre sur les Lieux et monuments historiques à l'Est du Québec, et je me suis aperçu que monsieur Morin, par exemple,

1900 qui était le bras droit à Papineau, bien lui, on lui a mis une plaque sur sa maison à Saint-Michel-de-Bellechasse.

1905 À Québec ici, quand j'ai demandé de faire quelque chose, on a mis ça en vente par la Société immobilière du Québec; j'ai tenté de rejoindre la Société des infrastructures, on m'a dit, bof, il semblait qu'il était là, le monsieur, il était pas trop certain, puis jamais – écoutez! J'en pleurais quasiment quand j'ai demandé ça à l'époque à madame Rainville, la secrétaire de monsieur L'Allier, de faire quelque chose.

1910 C'est ça qui est arrivé, le lendemain on a mis les deux (2) maisons en vente. Je me dis, mon dieu, c'est terrible, parce que ça l'a un apport, c'est bon pour les touristes qui nous visitent.

1915 Et j'irais un peu plus loin! Je vais vous surprendre un peu, souvent je surprends beaucoup de gens, je m'en sacre bien, parce que je me dis, il faut faire quelque chose. Quand je vois les chicanes entre les Anglais et Français, on se rappelle que Mackenzie et Papineau, c'était pas une chicane entre les Anglais puis les Français, alors on a mis un monument de Papineau devant le parlement, c'est juste bon pour nos touristes. C'est pédagogique, c'est bon pour les gens qui nous visitent.

1920 Et je me disais justement, monsieur Péladeau qu'on pense qu'il va venir au Parti québécois, peut-être que je pourrais lui suggérer d'acheter peut-être le manoir Louis-Joseph Papineau qui a été longtemps – et je félicite le gouvernement canadien de s'en avoir occupé à Montebello – mais ça devrait être nous qui s'occupons de ça!

1925 J'ai tombé sur l'article de monsieur Lessard ici qui disait que le Québec se fiche de son patrimoine. Je veux pas blâmer un gouvernement plus qu'un autre. On a eu à l'époque monsieur Chose qui avait démissionné, Georges-Émile Lapalme. Tu sais, à un moment donné, je me dis, je comprends, peut-être qu'après un nombre d'années, tu sais, il faut être fier. Moi, quand je suis à Montréal, je parle des Patriotes, tout le monde connaît. J'arrive à Québec, c'est qui ça, les Patriotes, c'est quoi? Bien, ça s'est passé ici.

1930 Mais tu sais, on a toujours mis l'emphase, quand on a eu des gars comme Falardeau sur Chénier, de Lorimier, puis qui sont morts pour la cause, bien, je leur dis toujours, si on meurt tous, il en restera plus le diable pour le faire!

1935 Maintenant, moi, j'ai écrit aux Archives nationales du Canada et du Québec pour demander qu'ils fassent des recherches pour savoir si monsieur Bédard avait une maison de fonction, une maison de député. Et même s'il en avait pas, c'est pour ça que je dis que là, ça pourrait être la piscine qu'on a faite. On a donné ça à des sportifs, tout le kit, je rêve de l'amphithéâtre qui pourrait

s'appeler l'amphithéâtre Elzéar-Bédard. C'est pour lui qu'on fête notre fête nationale, mais c'est pas plus visible que ça.

1940

Alors je me dis, tu sais, à Saint-Michel-de-Bellechasse, ils ont pas eu peur de mettre une plaque. On peut mettre une petite plaque, on peut la mettre devant la maison, mais c'est peut-être le fédéral qui va venir le faire. Et ça, je trouve ça un peu gênant pour nous au gouvernement au Québec, c'est notre fête à nous.

1945

Vous savez, si vous allez à Saint-Denis-sur-Richelieu, vous avez un enseignement pédagogique, on dit, bon, ça se passait de même au temps des Patriotes, puis les écoles vont visiter ces maisons-là, puis tout. Je pense qu'il y a pas de gêne.

1950

Mais là, c'est pas parce que, comme on me disait aujourd'hui, j'ai parlé avec quelqu'un au ministère de la Culture ce matin, puis on me disait, bien, c'est pas parce qu'on les a classés qu'ils ont pas le droit de les vendre. Bien oui, c'est correct. Il y a rien qui empêche d'installer des plaques en avant, un peu rappeler l'historique.

1955

Puis que nous dans Beauport, je sais pas, moi, quand je regardais vos cartes, je vous disais l'autre fois, c'est 8 à 1 pour le religieux, puis il y a eu Salaberry qui a eu une plaque. Bon bien, je me dis, même monsieur Parent, c'était un des chums, c'est pour ça la bibliothèque Étienne-Parent. Voyez-vous, il a été considéré comme traître, Bédard avec, il a connu un mauvais sort. On dirait qu'il est un peu corrompu, parce qu'il avait été manger, sa femme, avec le gouverneur au château à l'époque.

1960

Mais je veux dire, à Beauport, pourquoi il y aurait pas une place avec monsieur Parent mettons, lui désigner la piscine par exemple. J'ai demandé à mon député de s'en mêler.

1965

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Je pense que c'est bien compris, bien noté. Enfin, on a lu votre mémoire, je pense que c'est bien compris.

1970

Je voulais simplement vous réitérer qu'il y a une possibilité maintenant, c'est nouveau, là, c'est pas quelque chose qui existait, maintenant ça existe, il y a une possibilité de faire désigner des personnages historiques et des événements historiques. Et vous allez trouver toutes les informations à ce sujet-là dans le site Web du ministère de la Culture. Ça doit être mcc.gouv.qc.ca, je crois, et toutes les informations sont là.

1975

Il m'apparaît a priori que c'est la voie à suivre.

1980 Juste avant de vous laisser aller, et le tems file beaucoup, mais en deux (2) minutes, est-ce que vous avez une opinion sur le plan de conservation qui fait l'objet de la présente consultation?

PAR M. PATRICE FORTIN :

1985 Bien, je vous l'ai dit l'autre jour, j'amenais ça un peu à la blague quand je parlais d'une clause Gilles Vigneault, parce que je trouve ça peut-être dur des fois, les propriétaires, de trouver des matériaux. J'ai été chez Réno l'autre jour, je voyais qu'il y avait un peu de bois de grange, je me disais, ça doit pas toujours être facile quand tu as une maison patrimoniale.

1990 Vous souvenez-vous qu'il y avait un monsieur qui avait manifesté il y a une couple d'années avec une pancarte sur Seigneuriale? Il avait une maison, puis il ne savait plus quoi en faire. Tu sais, des fois, je me dis, justement j'en parlais de ça ce matin avec le ministère de la Culture, je me disais, peut-être que les gens sont pas au fait que quand ils achètent une maison, tout ce que ça implique comme réparations, puis les coûts. Ils pensent sur le coup qu'ils vont acheter une maison.

1995 Sur le plan, moi, je voulais plus m'attarder au fait que monsieur Bédard dans Beauport. Il y a d'autres petites choses que j'aurais aimé vous dire, comme par exemple, moi, j'ai fait deux (2) sculptures.

2000 C'est pour ça aussi que je voudrais, comme d'autres vous l'ont dit, mettre les citoyens dans le coup. Je fais de la sculpture, j'ai fait un monument de Papineau à un moment donné que j'ai été obligé de céder au Port de Québec. Là, j'en fais deux (2) de monsieur Bédard, j'en ferai deux (2), ça fait que s'ils en perdent une, bien, on va en avoir une de «spare», je l'offrirai à mon chum Labeaume!

2005 Mais là, je me dis, il me semble que ça serait le fun à Québec, on pourrait l'installer à la bibliothèque. Mais il faut que vous le mettiez dans votre rapport.

2010 Puis j'en profite en terminant pour vous lancer une invitation puis à la ministre madame David. Moi, je suis un Fortin, c'est pour ça que j'ai mis, là, je suis à l'aise, j'ai pas trouvé la version française, mais on va inaugurer un monument des Fortin ce printemps au coteau Fortin à cap Tourmente. Je vous invite, monsieur Lefebvre, madame Mundy, monsieur Fillion, madame Arseneault, vous pourrez venir. C'est une petite «plug» en passant pour l'Association des Fortin d'Amérique. Puis madame David aussi.

2015 Alors c'est à peu près ça que j'avais à vous dire.

Puis aussi une dernière chose! Il faudrait pas oublier, dans tout ce que vous allez faire au niveau du patrimoine, de pas oublier aussi qu'il y a des Amérindiens à l'époque. Ça, on a tendance

souvent à pas y penser, qu'ils ont peut-être déjà occupé le territoire avant nous, puis peut-être leur faire une petite place.

2020

Parce que peu importe ce qu'on va vouloir faire dans l'avenir, dans n'importe quel développement, on va toujours avoir à prendre aussi en considération l'histoire des Amérindiens. Puis ça, on a tendance à l'oublier souvent.

2025

Et aussi les Anglophones. Souvent, il y en a qui me disent, pourquoi Patrice, c'est marqué Team Fortin, bien, c'est tout ce que j'ai trouvé comme version, puis quand je l'ai eue, bien, il en est arrivé une version française. Alors maintenant, il y a pas rien que l'Équipe Labeaume, il y a Team Fortin. Puis les Anglophones aussi ont leur part dans notre histoire.

2030

Puis il y aurait même des monuments que j'aurais à leur faire pour certains Anglophones, comme Macintosh, Dufferin qui ont pris la part des Patriotes à l'époque. Il faut pas les oublier.

PAR LE PRÉSIDENT :

2035

Merci.

PAR M. PATRICE FORTIN :

2040

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Fortin.

2045

ROBERT BERGERON

PAR LE PRÉSIDENT :

2050

Donc monsieur Robert Bergeron.

PAR M. ROBERT BERGERON :

2055

Je me nomme Robert Bergeron et comme c'est inscrit sur la diapositive, mon titre, c'est résident de l'arrondissement depuis 1976. Je pense que je vous l'avais dit la dernière fois. Je suis

venu à Beauport, moi, parce que je voulais avoir une maison ancienne. Ma femme et moi, on est un petit peu maniaques. On s'est marié et plus tard, on a décidé d'acheter une maison ancienne.

2060 D'abord, je m'excuse, tantôt, pour les gens quand ils étaient là, puis on a dû travailler pour mettre ça à point, j'espère qu'on vous a pas trop dérangés!

2065 Je suis conscient, messieurs dames les Commissaires que je réponds pas parfaitement dans mon exposé à la question que vous posez. C'est ça. C'est un exposé que je voudrais pratique, si on veut, où je voudrais qu'on se dise, comme on peut dire des fois vulgairement, les vraies affaires.

2070 Le mémoire qu'on analyse, il est quand même, c'est des grands principes, si on veut, puis c'est important d'en avoir des grands principes, mais en pratique aussi, il faut regarder ce qui va bien puis ce qui va moins bien, puis c'est un peu ça que j'aborde, je pense. Allons-y!

2075 Alors l'enfouissement des fils! Évidemment, c'est pas un individu qui peut avoir un projet d'enfouissement des fils, c'est le gouvernement qui doit décider de le faire. Alors prioriser l'enfouissement des fils aériens, électricité, téléphonie et câblodistribution, ça m'apparaît fondamental.

2080 Les fils, c'est comme une verrue sur quelque chose qui est extraordinaire, l'arrondissement historique, les maisons anciennes. Je fais souvent l'analogie, c'est comme installer un beau téléviseur neuf sur un mur et de laisser des fils paraître tout le long du mur. Ça n'a pas de bon sens.

Et là, on demande aux gens de bien entretenir leur maison et on s'occupe pas des fils qui sont disgracieux à Beauport, qui sont imposants. Donc il faudrait à un moment donné se décider.

2085 Et je dis nécessité d'un changement de paradigme. C'est-à-dire qu'actuellement, même monsieur Lebel qui est l'historien de la Ville de Québec que vous connaissez, quand il fait ses promenades le printemps avec l'Université du 3^e âge, moi, je les ai toutes faites ces promenades, puis de temps à autre, je parle des fils, puis il dit, ah, c'est cher, c'est cher! Monsieur Lebel, Jean-Marie Lebel. C'est cher.

2090 C'est cher, oui c'est cher, mais on est au XXI^e siècle, il faut faire quelque chose. Alors je dis, les gens qui utilisent les fils font beaucoup d'argent avec ça, c'est Hydro-Québec, Bell et c'est Vidéotron, des compagnies qui font des milliards de profits. Alors demandons-leur d'enfouir les fils et qu'ils le paient. Depuis toujours, ils ont une servitude, ils feront ce qu'ils veulent, mais il est temps de changer.

2095

2100 Et je vous donne l'exemple de Montréal! Montréal, il y a deux-trois (2-3) ans, ils ont fêté un centième anniversaire. À Montréal, depuis cent (100) ans, ils ont un service administratif qui s'occupe de l'enfouissement des fils, et puis les fils qui s'enfouissaient dans les quartiers riches à Montréal, alors c'est un privilège des riches de faire enfouir les fils. C'est fini ce temps-là. Alors il faudrait que le gouvernement passe une loi, change la loi et force sur un échancier raisonnable les compagnies utilisatrices à enfouir les fils.

2105 Alors il faut changer le paradigme.

Puis si on recule quelques mois en arrière, on avait monsieur Péladeau qui était président d'Hydro-Québec, donc gérant du tiers des fils, et puis il était aussi directeur de Vidéotron, alors il était bien placé pour nous comprendre.

2110 Alors modifier les lois pour faire que les compagnies qui profitent des pratiques actuelles paient ce qu'il en est. Puis c'est l'application du principe pollueur-payeur. C'est une pollution visuelle, et c'est tout à fait normal que sur un échancier raisonnable, les compagnies paient.

2115 Actuellement, la façon de faire, je pense, c'est un tiers pour les compagnies, un tiers pour le gouvernement et l'autre tiers pour, je sais pas si c'est les municipalités ou les citoyens qui en profitent.

2120 Alors voyez-vous, tantôt, il me manque, je sais pas pourquoi, il y a une photo qui n'apparaît pas. Je vais retourner là.

Ici, je voulais vous montrer, c'est bête un peu, mais une maison particulièrement jolie qui aurait pu être restaurée, et puis il y avait un gros fil puis un transformateur. Alors c'est dommage.

2125 Mais ça, c'est intéressant! Vous avez deux (2) gros poteaux ici qui sont nouveaux, je vais vous demander de me croire, celui-là, puis un peu plus loin celui-là. Et c'est toujours comme ça.

2130 Quand vous voyez des poteaux avec des gros fils comme ça qui descendent le long du poteau, c'est pour alimenter en souterrain, dans ce cas-ci, les nouveaux quartiers de la cimenterie. Alors on vient ajouter sur l'avenue Royale ces gros poteaux là, on en rajoute deux (2) pour que les gens, les nouveaux quartiers de la cimenterie aient des câbles souterrains. Alors c'est un peu paradoxal.

On pénalise l'arrondissement pour enfouir les fils ailleurs!

2135 Recommandation numéro 2! Assouplir la norme concernant la hauteur des garde-fous et l'espacement des barreaux dans les cas de constructions anciennes.

L'application rigoureuse de la norme qui est de quarante-deux pouces (42 po) pour la hauteur du garde-fou quand la dénivellation est de plus de six pieds (6 pi), dénature l'apparence ancienne des galeries et des escaliers anciens.

2140

Cette norme est une recommandation du Code national du bâtiment qui peut être adopté en tout ou en partie par les municipalités. Ça arrive souvent que les municipalités adoptent des codes en partie, alors elles pourraient faire des exceptions facilement, d'après moi, pour les arrondissements historiques.

2145

Et paradoxalement, la Ville de Québec s'est d'ailleurs accordée elle-même une dérogation lors de la réfection récente des galeries de la maison Tessier-Dit-Laplante. Puis je suis content qu'ils l'aient fait. Alors ici, c'est l'arrière de la maison Tessier-Dit-Laplante, et vous avez la galerie arrière qui est plus que six pieds (6 pi) de dénivellation, puis ils ont complètement refait, cette année, les deux (2) galeries, et avant et arrière, au coût de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$). Je vous dis ça comme ça, ça coûte ce que ça coûte. Et ainsi que la descente.

2150

Alors vous voyez, dans ce cas-ci, on a une trentaine de pouces de hauteur, puis on est loin du quatre pouces (4 po) d'intervalle d'espacement entre les barreaux. Donc la Ville l'a fait.

2155

On peut aussi parler de la toiture qui est rouillée pas mal, c'est un monument historique, donc la loi dit que le propriétaire d'un monument historique doit le garder en bon état. Bon, disons que ça pourrait être mieux. J'imagine qu'ils vont peindre l'an prochain, mais cette année, ils auront au moins fait la galerie.

2160

Tant mieux tant mieux, parce que sans ça, les gens pourraient dire à monsieur Labeaume, occupez-vous de la rouille sur le toit de votre maison, tout en vous occupant de celle du pont de Québec!

2165

Bon, regardez cette maison-là, c'est intéressant, ils sont en train de refaire la toiture en bardeau. C'est fini maintenant, mais regardez la galerie! D'abord, ils auraient pas eu besoin de mettre quarante-deux pouces (42 po), parce que c'est tout bas, et ils ont l'espacement de quatre pouces (4 po). Mais bon, c'est pas laid, mais c'est pas l'allure qu'avaient les maisons anciennement. On est en train de donner une nouvelle allure à nos maisons anciennes. C'est dommage un peu, parce que ça cache la base de la fenêtre. Ce serait facile d'accorder des dérogations, ça coûterait beaucoup moins cher aussi de pas avoir autant de barreautins à quatre pouces (4 po) d'intervalle.

2170

Et aussi, avec les fers de galerie, ça, c'est un problème qui va survenir beaucoup, les fers de galerie, c'est difficile. Ça ici, ça doit être à peu près trente-deux pouces (32 po) ou trente-six pouces (36 po) maximum de hauteur, et en arrière, ce monsieur-là n'est pas selon la norme, là. Il

2175

y a un genre de droit acquis, mais s'il refait entièrement sa galerie, bien là, je sais pas si on va lui demander de monter d'une certaine façon la hauteur de la lisse supérieure. Puis là, pour le quatre pouces (4 po), c'est compliqué aussi. Alors il faudrait une dérogation.

2180

Les normes sont faites avec une justification, puis ça, j'ai des amis qui m'ont dit qu'ils les avaient pas, les justifications. C'est-à-dire qu'il y a un comité d'experts qui se réunit, puis ils font l'étude de catastrophes, ils font l'étude de mortalités qui sont arrivées à cause de la norme; puis ce serait bon de voir qu'est-ce qu'on sauve.

2185

Et puis disons que quelqu'un a des enfants, bien là, il pourra mettre un petit grillage quelconque pour se rendre conforme.

2190

C'est pas dramatique, mais c'est des petites choses qui devraient être tenues en considération, d'après moi.

2195

Recommandation numéro 3, je suis rendu là! Pour certains cas graves, bon là, c'est une nouvelle recommandation, pour certains cas graves à baliser, c'est-à-dire à définir, trouver un moyen de forcer ou d'aider des propriétaires à entretenir leur maison afin d'en éviter la dégradation. Privilégier une approche d'aide au lieu d'une approche coercitive.

2200

Et je vous montre un cas qui est devenu célèbre, parce que ça a paru dans les journaux. Vous avez la maison, c'est la même maison, qui pendant des années a été plus ou moins occupée, et puis qu'on laissait se dégrader de façon un petit peu scandaleuse. Il y avait dans la cour de cette maison-là des autos de collection qui étaient là. Donc c'est un monsieur qui avait peut-être un peu d'argent, mais pour une raison ou pour une autre, il négligeait de façon extraordinaire sa maison. Et la Ville a fini par le forcer à refaire la toiture et d'autres choses.

2205

Mais là, je pense malheureusement qu'actuellement, depuis un (1) mois ou deux (2), que la toiture est finie, les fenêtres ne sont pas encore mises, et il n'y a pas de polythène. Actuellement il neige, puis il neige dans la maison. Alors j'espère qu'il va finir ce qu'il a commencé.

2210

Mais c'est des genres de verrues, les gens se promènent dans l'arrondissement historique, puis ils arrivent devant une situation comme ça, alors c'est pénalisant pour tout le monde, et puis ça cadre pas bien dans un arrondissement historique qu'on essaie de s'efforcer à améliorer au fil des années.

2215

J'aurais d'autres exemples, mais je voulais pas aussi non plus faire de peine. Il y a une belle maison à Courville en brique d'Écosse beige, mais on me dit que c'est des personnes âgées, puis qui n'ont pas l'énergie d'entreprendre la réfection de la galerie qui est toute pourrie au deuxième étage. C'est dommage, parce que c'est une très belle maison, puis elle se dégrade comme ça.

C'est pas facile d'intervenir. C'est pour ça que je parlais de trouver une façon d'aider les gens à entretenir leur maison dans certains cas. Puis là, bien, il faut se forcer de trouver des solutions.

2220 Et je pense que la Ville aussi, considérant que c'est dans ce cas-ci des personnes âgées, ne poursuit pas ou du moins tolère jusqu'à temps que les personnes partent.

2225 Il y a aussi un autre cas, au coin des Cascades et de l'avenue Royale où on a la jonction, c'est dommage, le propriétaire, c'est un monsieur qui travaille au Centre de conservation du Québec! J'en dis pas plus.

2230 Recommandation numéro 4! S'assurer du respect de la réglementation patrimoniale par des inspections systématiques, exemple les fenêtres changées sans permis. Changer des fenêtres, ça prend une journée pour une équipe de trois (3) menuisiers. Ils enlèvent la vieille, puis ils arrivent avec la fenêtre de bois ou de plastique. Quand c'est de bois et qu'ils ont eu le permis, on chiale pas, mais quand c'est en plastique, puis ils le font sans permis, bien souvent, s'il n'y a pas de délation, ça reste comme ça.

2235 Alors on se promène sur l'avenue Royale, puis on regarde, puis des nouvelles fenêtres, puis tu regardes, tu t'approches, elles sont en plastique. Si tu fais pas de la délation, d'après moi, ça reste comme ça longtemps.

Donc ne pas compter uniquement sur la délation, c'est clair.

2240 Être prudent avant de permettre des lotissements nouveaux dans des lieux réputés non constructibles.

2245 La maison illustrée dans la photo suivante a été construite sur l'emplacement d'une ancienne petite carrière. Pendant longtemps, un petit concasseur était visible sur le site et témoignait de sa vocation ancienne.

2250 Encore là, vous avez vu ce que ça donne! Ça, c'est vue de l'arrière. On a fait des murs de soutènement pour remplir, et puis la maison est presque monstrueuse. C'est joli, mais ça cadre pas bien. La façade, c'est un peu mieux, parce qu'on est au niveau de l'avenue Royale.

Alors évidemment, le monsieur est content, le vendeur a vendu son terrain, mais c'est un terrain qui, d'après moi, aurait dû rester tel qu'il était. C'était une ancienne carrière de calcaire, comme il y en avait plusieurs à Beauport.

2255 S'assurer que la réglementation actuelle concernant les sites du patrimoine protège des éléments aussi importants que les croix de chemin.

Le cas actuel de la croix de chemin de l'avenue Royale, le calvaire de l'avenue Royale, près de la rue Labelle, qui a perdu son corpus sans que la Ville de Québec et le Ministère n'interviennent.

2260

Je vais faire une histoire courte! Vous voyez la croix qui a perdu son corpus. Et la Ville avait même, quelques mois auparavant, demandé à l'historienne Denyse Légaré de documenter l'origine de la croix, puis la valeur patrimoniale de celle-ci. Puis elle a fait son rapport, elle a recommandé que le tout soit conservé, puis que le corpus soit restauré. Malgré tout, il n'y a rien eu de fait.

2265

Et du jour au lendemain, le corpus est disparu. Est disparu en ce sens qu'on a su que le propriétaire de la maison qu'on voit et qui était propriétaire aussi de la croix parce qu'elle est sur son terrain, l'a donné à quelqu'un qui s'intéressait. Oui, on le sait. On essaie avec la Société d'art et d'histoire de le racheter.

2270

Alors c'est pas normal. C'est un scandale, ça. Dans un arrondissement historique, la seule croix de chemin de l'arrondissement historique, puis le seul témoignage religieux autrement que les églises ou à peu près ne soit pas protégé. Alors il faut voir pourquoi que c'est arrivé.

2275

Est-ce qu'il était protégé, puis il y a eu négligence dans l'application du règlement? Ou est-ce qu'il était pas protégé? Je vous laisse le soin de décider, si on veut. Mais il faudrait que ça change.

2280

Je me dépêche, alors ici, c'est inédit. Ça, il n'y a pas beaucoup de monde qui ont vu cette photo-là. Et on sait maintenant donc que le corpus était là, la croix de chemin était là en 1903. Et puis on est à peu près certain que c'est une œuvre de Louis Jobin.

2285

Alors le corpus a toutes les caractéristiques de Louis Jobin, deux (2) jambes écartées un petit peu, les deux (2) pieds, deux (2) clous, c'est pas un pied par-dessus l'autre, la tête qui penche à gauche, etc. Alors il y a un Louis Jobin – on le savait pas, ça, madame Légaré ne le disait pas dans son rapport, parce qu'elle pensait pas que le corpus était si vieux que ça.

2290

Puis je marque en dessous «image inédite à reproduire sans autorisation», parce que c'est une pointe que je lance à la Bibliothèque nationale et Archives du Québec. On voit ça partout, même dans le rapport que vous nous avez soumis, défense de reproduire, défense de reproduire!

2295

On veut que les gens s'intéressent à l'histoire, puis dès qu'il y a une photo un petit peu spéciale, défense de reproduire! Voyons donc! Qu'on laisse donc un petit peu les gens avoir le plaisir de reproduire les photos qui sont installées.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais vous demander de conclure s'il vous plaît.

2300

PAR M. ROBERT BERGERON :

Oui, oui, j'ai presque fini.

2305

Oui, les places publiques, oui, ça, il faut que j'en parle! Mais là, le quinze (15) minutes n'est pas passé? Oui, quinze (15) minutes déjà! En tout cas, la placette de Villeneuve! C'est un autre petit scandale, ça, bien, façon de parler.

2310

C'est en face de l'ancienne église de Villeneuve, la Ville voulait faire une place pour rendre ça plus joli, et puis là, bien, ils ont préparé l'infrastructure, puis ça, c'est ce qu'il va y avoir d'installé : alors le Discobole et le Penseur de Rodin symbolisant l'eau et le feu. Et apparemment, vous avez pas donné d'autorisation pour ça, vous m'avez dit ça la dernière fois, vous avez jamais vu ce dossier-là.

2315

J'ai fini presque! Je pense que c'est la dernière.

2320

Que les services techniques de l'arrondissement revoient les règles, puis ça, je sais que vous dans votre rapport, vous dites explicitement que vous voulez pas vous occuper de circulation, mais que la Ville s'en occupe, elle! Alors voyez-vous les camions, ils sont obligés de passer sur l'avenue Royale, c'est le transit qui se fait là. La signalisation actuelle, puis vous l'avez, elle est illustrée là, ça, c'est un panneau qui dit aux camions, vous devez passer là!

2325

Alors moi, j'habite l'avenue Royale, des fois je vois des fardières avec douze (12) gros blocs de béton qui passent sur l'avenue Royale, parce qu'ils sont obligés de le faire, alors qu'il y aurait le boulevard des Chutes, il y aurait la rue Larue, en tout cas il y aurait moyen de passer ailleurs.

Est-ce que c'est fini? Je pense, presque.

2330

Ah non, je veux finir sur du positif. J'ai quatre-cinq (4-5) belles photos!

2335

Que l'arrondissement, le Ministère et peut-être des organismes voués à la protection du patrimoine organisent annuellement des rencontres de citoyens intéressés à la mise en valeur du site patrimonial de Beauport. Des liens pourraient être favorisés avec les autres sites du patrimoine de la Ville. Tu sais, quelque chose de positif, des prix puis des certificats pour les gens qui ont fait des belles choses.

2340 Que le Ministère et la Ville maintiennent leur programme d'aide à la restauration et l'étendent notamment au remplacement des parements d'aluminium, parce que je te dis qu'il s'en est vendu dans les années cinquante, quand c'est sorti, beaucoup de maisons anciennes qui mériteraient d'avoir des nouveaux parements.

2345 Alors des beaux cas, voyez-vous, regardez les toitures de ce temps-ci à Beauport, à Courville, partout. Il y a un beau programme pour les toitures, il s'en fait beaucoup. J'ai jamais vu ça en trente (30) ans, moi, que ça marche si bien depuis cinq (5) ans, je dirais peut-être. Alors cette maison-là, regardez, c'est ses galeries et tout restaurés, les boiseries. Ils ont pas suivi la norme du quatre pouces (4 po) heureusement.

2350 Regardez, encore une belle toiture, puis une maison, voyez-vous, qui a beaucoup de charme maintenant.

Des belles galeries qui se font actuellement. Une autre belle galerie extraordinaire, en allant vers Courville.

2355 Une autre belle galerie! Et la toiture.

Voyez-vous, et ça, je vous le dis, il y a des gens qui ont bien travaillé, parce que depuis, je vous dis, il y a un engouement pour la restauration.

2360 Ça se termine. Merci beaucoup de votre patience.

PAR LE PRÉSIDENT :

2365 Merci. Juste une remarque en ce qui a trait à des sculptures. Vous mentionnez que le Conseil du patrimoine n'a pas été saisi, oui, c'est tout à fait juste, mais je dois préciser cependant que le ministre n'a pas l'obligation de demander l'avis du Conseil. Donc c'est pas une erreur en bref.

2370 Et l'autre chose, c'est quant à la reproduction des documents! Ça peut paraître à certains parfois dérangent, voire même dans certains cas choquant, mais il ne faut pas oublier que derrière toute photo, il y a un photographe qui gagne sa vie avec ces photos. Donc c'est la gestion du droit d'auteur qui oblige cela. Alors voilà, merci.

PAR M. ROBERT BERGERON :

2375 Mais il y a beaucoup de photos de Livernois et tout ça qui sont libres de droit. Et même Morissette 1927-30, c'est un fonctionnaire, monsieur Morissette, mais moi, j'ai acheté récemment

une photo d'un autre monument de l'avenue Royale, vingt dollars (20 \$), mais c'est pas cher, vingt dollars (20 \$), mais quand même pour un particulier comme moi, puis si vous en voulez dix (10) photos!

2380

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

2385

GILLES GRENIER

PAR LE PRÉSIDENT :

2390

J'appelle maintenant monsieur Gilles Grenier.

PAR M. GILLES GRENIER :

2395

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

2400

PAR M. GILLES GRENIER :

Mon nom est Gilles Grenier, je suis propriétaire d'une maison construite en 1792 sur l'avenue Royale dans le secteur de Courville. C'est la maison familiale où je suis né, et je peux vous dire qu'après plusieurs années de restauration, il faut beaucoup d'amour et de passion pour réussir à ne pas abandonner.

2405

Par contre, l'aide est difficile à obtenir bien souvent par rapport à l'aide qu'on devrait recevoir de la Ville de Québec.

2410

À force de subir des refus par rapport aux projets qu'on a, on se pose divers questionnements.

Dans quelle mesure la Ville de Québec est-elle notre partenaire? Pourquoi la vision, la perception de nos demandes est différente selon que l'on est propriétaire ou employé de la Ville de Québec?

2415

Pourquoi les employés ne tiennent pas compte de l'historique rattaché aux anciennes municipalités de Ville de Courville et de Ville de Beauport qui participaient à la conservation des anciennes maisons?

2420

Lors des fusions municipales avec la Ville de Québec, on a vu un changement de culture important par rapport aux services qu'on avait avec la Ville de Courville et de Beauport.

2425

Le but de mon propos est de présenter deux (2) mesures qui pourraient nous aider financièrement comme citoyens, parce que souvent, les budgets sont épuisés, alors j'aimerais proposer deux (2) mesures par rapport à des faits, à des projets que j'ai vécus surtout cette année.

2430

Comme je le mentionnais précédemment, notre maison date de 1792. C'est une maison de type rural en territoire agricole, elle est éloignée à cent cinquante-quatre pieds (154 pi) et oblique à l'avenue Royale. Ça, c'était sur le site du plan de conservation du site patrimonial de Beauport à la page 50. On mentionne que les maisons de ferme plus anciennes ont habituellement une marge de recul importante par rapport à la voie publique, et bien souvent, c'est des maisons antérieures à 1800.

2435

Les anciennes Villes de Courville et de Beauport ont fait l'installation et les réparations des aqueducs et des égouts jusqu'en 2002. Par la suite, il y a eu la fusion avec la Ville de Québec.

2440

Il y a un trou d'homme, un regard d'installé par l'ancienne Ville de Courville tout près de notre maison à cent cinquante-quatre pieds (154 pi) de l'avenue Royale. Et l'avenue Royale, notre maison est à cent cinquante-quatre pieds (154 pi) du chemin, il y a un regard d'homme pour vérifier les aqueducs et les égouts par rapport à ça.

2445

Au printemps 2014, cette année, suite à une inspection, on a constaté qu'il y a des bris de tuyaux d'aqueducs dans le chemin privé, dans notre chemin privé, qu'on dit privé maintenant, et qu'il faut le refaire au complet. Il datait de 1965 environ, selon ce que ma mère m'avait donné comme renseignement à l'époque.

2450

En deux (2) temps, nous contactons la Ville de Québec pour les informer des travaux qu'il faudrait effectuer. Selon l'interprétation de la Ville, on nous dit que c'est maintenant privé.

2455

La Ville de Québec avait là une belle occasion de nous aider financièrement. C'est quand même des coûts assez importants, lorsqu'on est éloigné, à cent cinquante-quatre pieds (154 pi) du chemin public, il y a des coûts très très importants qui ont été payés. On a fait faire les travaux, puis j'ai payé la facture.

2460 Ça, c'est arrivé au printemps 2014. Maintenant, il y a un règlement de la Ville de Québec, numéro 1928 qui a été adopté le 17 novembre 2014, qui ne nous facilite pas l'entretien de nos maisons ancestrales à des coûts abordables. Ça s'intitule le Règlement R.V.Q. 1928, Règlement modifiant le règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie.

2465 Ces règlements comme tels nous transfèrent des responsabilités qu'on n'avait pas anciennement avec les villes de Courville et de Beauport. Quelques exemples comme tels! Dans le secteur de Courville, il y a des tranchées d'aqueducs et d'égouts qui sont sur le roc à cinq pieds (5 pi). Maintenant, on nous exige deux point huit mètres (2,8 m).

2470 L'autre aspect qui est important, c'est que maintenant, ça nous prend des plans d'ingénieur pour démontrer sur notre chemin privé comment va se faire l'installation et tout ça. Ça, c'est des coûts quand même incertains, en plus des travaux que les entreprises privées font. Ça, c'est un aspect pour les aqueducs. On nous transfère la responsabilité de nos chemins privés par rapport aux anciennes maisons.

2475 L'autre mesure que j'aimerais souligner par rapport aux anciennes maisons est de nous aider financièrement en faisant le gel de notre évaluation foncière, comme ça se fait dans d'autres endroits.

2480 Lorsque les comptes de taxes de 2013 à la Ville de Québec, il y a eu une croissance phénoménale des comptes de taxes. Aux nouvelles, à un moment donné, il y a eu un journaliste qui avait énoncé des gels de taxes dans certaines municipalités ou peut-être dans d'autres provinces qui ont été faits à l'année 2001.

2485 La conservation de notre patrimoine bâti doit être à l'abri de la spéculation, et un gel de l'évaluation foncière serait bénéfique pour nous aider à mettre plus d'argent dans la restauration de nos anciennes maisons.

2490 D'ailleurs, aussi, j'ai mis la main sur un document des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il y a un document qui s'appelle «Fiscalité, régime d'impôt foncier à taux variés». Lorsqu'il y a des variations importantes de l'évaluation municipale qui font exploser les comptes de taxes, on a certaines catégories qui sont inscrites dans ce régime foncier, la catégorie des immeubles non résidentiels, la catégorie des immeubles industriels, la catégorie des immeubles à six (6) logements, la catégorie des terrains vagues desservis, la catégorie des immeubles agricoles. Les immeubles agricoles, ça, il y a un cultivateur dans le nord de Beauport à un moment donné que son évaluation est passée de deux cent quelques milles à deux millions quelques, c'est à la suite de cette chronique-là, de cette diffusion-là que j'ai fait des recherches.

2495

Aussi, la catégorie résiduelle au taux de base. Toutes les autres qui ne sont pas dans cette catégorie-là sont au taux de base.

2500 Moi, j'aimerais bien ça qu'il y aurait une catégorie pour les maisons ancestrales, pour nous aider, disons, à pas suivre la spéculation par rapport aux autres maisons.

2505 En conclusion, si la Ville de Québec tient à la conservation du patrimoine bâti, elle devrait assumer son rôle de partenaire en participant à l'aide financière au moyen de subventions comme habituellement.

Mais elle pourrait aussi faire plus pour les anciennes maisons reconnues en assumant l'installation et l'entretien des égouts sanitaires et d'aqueducs dans ledit chemin privé, puis plafonner l'évaluation foncière.

2510 Dans le fond, c'est bien beau un plan de conservation, je suis tout à fait d'accord avec ça, mais pour le réaliser, ça prend aussi des sous. Puis comme propriétaire d'une maison, je pense qu'on en a bien souvent besoin, parce que les budgets sont souvent épuisés.

C'est tout.

2515

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup de vos propos qui sont à saveur municipale, si je puis dire ainsi.

2520 Simplement par acquit de conscience ou par curiosité, je dirais, est-ce que vous avez adressé ces propos-là à la Ville?

PAR M. GILLES GRENIER :

2525 Moi, j'ai questionné énormément le contremaître qui s'est déplacé chez nous à deux-trois (2-3) reprises. Je me suis déplacé au bureau des travaux publics, essayer de rencontrer le directeur des travaux publics. J'ai jamais eu aucune réponse, excepté que c'était privé, puis que c'était comme ça.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des questions?

PAR Mme ANN MUNDY :

2535

Une question de précision dans vos commentaires! Quand vous dites, pourquoi les employés ne tiennent pas compte de l'historique rattaché aux anciennes municipalités de ville de Courville? Pourquoi parlez-vous de ça?

2540

PAR M. GILLES GRENIER :

Bien, c'est dans le sens qu'on n'a pas d'aide. On n'a pas d'aide, on n'a pas de suivi.

2545

Regardez, les anciennes villes nous fournissaient les services jusqu'à la maison, lorsque c'était gelé, parce que les anciennes maisons, bien souvent les tuyaux n'étaient pas isolés.

On a fait des réparations, on a isolé les tuyaux. Mais à un moment donné, lorsque ça bouchait pour différentes raisons, bien, la Ville, maintenant c'était privé, il fallait payer.

2550

Puis lorsqu'il y a eu un bris majeur de tuyaux, qu'il fallait tout refaire les tuyaux, bien là, on nous disait que c'était privé, puis que c'est à nous autres à s'arranger avec ça.

On n'a pas eu d'aide pour la planification, pour les soumissions, pour les directives.

2555

Le seul intervenant qui est venu, c'est une compagnie engagée par la Ville de Québec pour venir vérifier lorsque l'entrepreneur était là, au moment où les travaux sont quasiment en cours de réalisation, pour nous dire, ça, ça fonctionne pas, ça, ça fonctionne pas. Sur le tas, là. Ça, c'est un petit peu déplaisant par rapport à ça, parce qu'on aurait apprécié avoir plus d'aide. Au moins avoir des réponses, pourquoi maintenant c'est privé! Il n'y a pas de droits acquis, maintenant on en a profité, pendant que c'était les autres villes, maintenant c'est changé comme tel. C'est un changement d'attitude énorme par rapport à la restauration des anciennes maisons.

2560

PAR LE PRÉSIDENT :

2565

Dans le même esprit que la question de ma collègue madame Mundy, dans l'introduction de votre texte, vous mentionnez ceci : «à force de subir des refus, on se pose des questions». Une des questions que vous mentionnez, pourquoi la vision de nos demandes ou la perception de nos demandes est-elle différente selon qu'on est propriétaire ou employé de la Ville de Québec?

2570

Moi, j'aimerais ça que vous précisiez ce que vous voulez dire là.

PAR M. GILLES GRENIER :

2575 On semble pas être compris par rapport à toutes nos demandes, c'est ça que ça veut dire
comme tel. La Ville est supposée d'être là – vous savez, actuellement, pour donner l'exemple, on
parle du pont de Québec, le maire Labeaume précise que le CN n'est pas un bon citoyen
corporatif. Pour moi, la Ville de Québec n'est pas un bon citoyen corporatif envers les anciennes
maisons.

2580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, je vois ce que vous voulez dire.

PAR M. GILLES GRENIER :

2585 Bien là, je sais pas si ça déborde un peu du plan de conservation, mais je pense que c'est
très important de parler d'aide financière.

2590 Parce que moi, lorsque j'ai eu des bris d'aqueducs, des coûts quand même assez
importants, des dizaines de milliers de dollars, on m'a référé au plan d'aide financière, mais les
budgets étaient épuisés. Ça fait qu'à un moment donné, ça ferme la porte. Puis c'est des travaux
quand même assez urgents. On n'a pas le temps d'arriver puis d'étoffer notre dossier, aller voir la
Ville, poursuivre la Ville, des choses de même.

2595 Et c'est important aussi, lorsque j'ai expliqué le document sur les Affaires municipales,
actuellement dans la loi, je suis pas certain que la Ville a les pouvoirs de décréter des taux pour
des maisons ancestrales. Parce qu'il y a certaines catégories qui sont reconnues.

2600 Il faudrait pas que la Ville à un moment donné dise, ah bien, on peut pas l'appliquer parce
que c'est pas prévu dans la loi. On tombe dans le taux de base pour tous ceux qui sont pas prévus.

En tout cas, c'est un petit peu le but de mon intervention.

PAR LE PRÉSIDENT :

2605 C'est bon, c'est clair. Est-ce que vous avez des questions monsieur Filion?

PAR M. SERGE FILION:

2610 Vous dites quelque chose qui me paraît important, c'est qu'avec les fusions, en tout cas,
certains d'entre nous aurions cru que l'augmentation de la qualité des services suivrait, puisque à

la Direction du Vieux-Québec et du patrimoine, il y avait beaucoup d'experts en patrimoine, en proportion, étant donné que c'était un arrondissement UNESCO ville du patrimoine mondial.

2615 Et là, vous semblez nous dire le contraire. Vous n'avez plus accès à des soutiens d'experts de façon continue au niveau des permis, au niveau des conseils, aussi des problèmes qu'on mentionnait tantôt, les bras de galerie, les problèmes avec le Code?

PAR M. GILLES GRENIER :

2620 On m'a pas référé à personne. Le contremaître, le directeur des travaux publics, c'est la place pour les aqueducs et tout ça.

PAR M. SERGE FILION:

2625 Donc je dois comprendre que les permis...

PAR M. GILLES GRENIER :

2630 On m'a référé à Jacques Harvey de la Ville de Québec qui s'occupe de l'arrondissement de Beauport anciennement, puis Jacques Harvey m'a référé à un programme d'aide financière, puis il n'y avait pas de budget comme tel.

Je pense que c'est quand même important.

2635 **PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :**

2640 J'ai une question. Selon votre expérience de propriétaire de maison ancienne, je sais que le plan de conservation a été réalisé pour être un guide pour les futures rénovations, un guide aux citoyens par rapport aux autorisations qu'ils vont avoir à demander pour leurs futures rénovations.

Vous avez parcouru le plan de conservation, on le voit très bien dans votre mémoire. Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce que vous trouvez qu'il est réaliste par rapport à votre expérience de propriétaire? Est-ce que ça répond bien à vos demandes?

2645 Disons que vous avez votre toiture à rénover, est-ce que le plan de conservation...

PAR M. GILLES GRENIER :

2650 Oui, oui, ça répond bien, oui, ça répond bien.

PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :

... clarifie beaucoup, parce que vous avez dit que vous aviez pas eu d'aide en planification.

2655

PAR M. GILLES GRENIER :

Mais c'est au niveau de l'aide financière. Parce que des vieilles maisons, moi, ça fait vingt (20) ans que je travaille sur ma maison. Je suis venu au monde dans cette maison-là, ça fait que je la connais, je l'aime beaucoup.

2660

PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :

Parfait, merci.

2665

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2670

YVON BERNIER

PAR LE PRÉSIDENT :

2675

Il nous reste une dernière intervention, est-ce qu'il y a d'autres inscriptions ensuite? Non. Donc il reste une dernière intervention, celle de monsieur Yvon Bernier. Monsieur Bernier.

PAR M. YVON BERNIER :

2680

Bonjour, Yvon Bernier, je demeure sur la rue Sauriol à Beauport. C'est des questions qu'on se pose, des questions qu'on veut poser. Bon, on parle du quartier Everell. Le quartier Everell, j'ai écouté monsieur Luc tantôt qui nous parlait de la place. À la cimenterie, on a donné des permis de construire des blocs appartements qu'on aurait pu construire des édifices qui auraient eu un peu l'allure du quartier Everell, des maisons genre style ancestral ou l'allure ancestrale, non.

2685

Je me suis battu pendant trois (3) ans pour empêcher de faire jeter la maison à terre des Robitaille, on a réussi, mais ça a été de l'ouvrage comme ça se peut pas.

2690

Personne peut nous répondre quand on a besoin. Il y a eu plusieurs tentatives de jeter la maison à terre, la maison des Robitaille, et puis la seule personne qui a pu m'aider, c'est monsieur

Drouin qui est archéologue, quelque chose de même, que cette personne-là m'a donné des bonnes références pour faire stopper le projet de jeter la maison à terre.

2695 On est allé à des conseils de ville, des réunions de la ville, on n'était pas appuyé par madame Lepage, madame Lemieux.

2700 Ce que madame Lepage voulait dans un sens, c'est d'avoir des portes, d'avoir des taxes. Nous, on lui a dit, bon, OK, on peut accepter que vous construisiez des maisons en arrière des maisons ancestrales qu'il y a en ce moment, ce qu'ils ont fait, le gros bloc carré qui est vraiment affreux, sauf que ça cadre pas pantoute avec les autres.

2705 Tous les gens qui se promènent dans le coin, tu parles à des gens du quartier Everell, les gens connaissent tous le quartier Everell, dire on aime se promener, vous vous êtes promenés dans le quartier Everell, bon, moi, la maison était dans la revue, la maison qui a de la dentelle tout le tour, puis qui a des balcons un peu partout, puis que je rénove comme à l'époque. C'est une maison qui a cent vingt-cinq (125) ans.

2710 Sauf que là, tu as ça en face de toi de l'autre bord de la rue. C'est vraiment affreux. Tous les gens qui se promènent dans mon coin le disent, c'est quoi, qu'est-ce qui s'est passé là! Bloc de bien-être, bloc HLM, c'est ça, c'est pas valorisant pour nos maisons.

2715 Même si vous me donnez une subvention, ma maison n'a comme plus de valeur, parce qu'on a accepté des affaires comme on voit de l'autre bord de la rue. Ça marche pas, ça.

Puis c'est qui les personnes-ressources à qui on doit parler? J'ai beau appeler à la ville, on dirait que c'est des portes fermées partout.

2720 La seule personne, comme je vous dis, c'est monsieur Drouin qui m'a répondu. Une fin de semaine, quand j'ai vu que le promoteur était en train de vouloir jeter la maison à terre, que là, on a été capable de débloquer l'affaire. Bon ça, c'est un point que je veux lever.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut se faire pour nous aider sur ce côté-là?

2725 J'écoutais encore monsieur Luc qui parlait du quartier Everell. Le quartier Everell, on a demandé plusieurs fois d'avoir une plaque. L'avenue Royale, là, à partir de Robert-Giffard à aller jusqu'à cap Tourmente, vous en avez mis de l'argent sur cette rue-là, mais il y a d'autres endroits aussi que les quartiers sont beaux. Everell, c'est un beau quartier, il y a une histoire.

2730 On a demandé à avoir une plaque au début de la rue expliquant qu'est-ce que c'est le quartier Everell. Le quartier Everell, ça l'a développé la côte de Beaupré, ça l'a fait que les gens

prenaient le train pour monter sur la côte de Beaupré, puis ça s'est construit, ça s'est développé. C'est quand même bon que ce soit souligné. Non, ça se fait pas.

2735 Il y a quoi d'autre que je voulais dire! On a demandé à avoir un escalier, bon, qui va en dessous du viaduc, pour aider les gens du quartier Everell, puis tout ce qui se construit aux alentours, pour que les gens aient une approche, pour être capable de monter sur le haut de l'avenue Royale. Non plus. Jamais eu de retour d'appel là-dessus.

2740 Il me semble que c'est parce que là, ton enfant va à l'école sur le boulevard des Chutes, mais il doit s'en aller vers Robert-Giffard, puis s'en aller à l'opposé de l'école. Ça n'a pas de bon sens. Ça lui prend une heure pour aller à l'école que c'est juste en haut de chez nous, l'école. Il n'y a rien qui mène à ça. Pas de suite à ça non plus.

2745 On n'a pas d'appuis, c'est ce que je veux mentionner.

Quand on parle de rénovation, bien, c'est sûr qu'on n'est pas dans le développement, mais on a déjà eu une subvention de toute façon de vingt-cinq mille (25 000 \$) pour rénover notre maison, qu'on avait eue par rénovation de quartier, je sais pas trop.

2750 Sauf que tu fais faire une évaluation par un contracteur, mais le contracteur, faire une descente de cave, ça coûte huit mille (8000 \$), mais si tu la fais toi-même, elle coûte deux mille (2000 \$). Dans un sens, vingt-cinq mille (25 000 \$), c'est pas trop trop long à le plafonner. Tu fais faire ça puis un escalier, puis tu viens de le sauter, le vingt-cinq mille (25 000 \$).

2755 Ça aussi, ça marche pas. Ça devrait être mieux géré, parce que, oui c'est vrai qu'il y a des fois tu voudrais faire rénover, moi, je rénove moi-même, mais des fois à un moment donné, tu viens un peu fatigué, ça fait que tu veux le faire faire, mais regarde, ça va coûter quatre (4) fois le prix. Ça fait qu'on va retarder le projet peut-être de deux-trois (2-3) ans, on va le faire dans deux-trois (2-3) ans. À un moment donné, on vieillit aussi, là. On aimerait peut-être ça que cette affaire-là soit peut-être, soit nous donner une subvention nous-mêmes qu'on s'en occupe, mais pas par des gens que tu faisais faire des subventions, puis qui quadruplaient le montant.

2760 C'est pas mal tout ce que j'ai à dire. C'est court, mais c'est parce que le quartier Everell, j'y tiens. J'avais peut-être douze-treize (12-13) ans, puis je passais dans ce quartier-là, je regardais les maisons ancestrales, je voyais ces maisons-là comme si c'était des châteaux pour moi, et puis moi, quand j'étais petit, je regardais dans les greniers, puis il y avait des pirates partout là-dedans.

2770 Aujourd'hui, j'aimerais encore que l'histoire réelle – j'en parle avec les jeunes qui restent dans mon quartier, puis je dis, moi, quand j'étais petit, on allait jouer sur le bord du fleuve, on pouvait faire quelque chose. Mais maintenant, c'est dommage parce qu'ils ont fait un genre de

2775 petite baie au bout du boulevard des Chutes, juste au bout qui tombe dans le fleuve. C'est très beau, il s'est jamais rien passé avec ça. C'est une belle place qu'on pourrait développer, pour que les gens puissent aller s'asseoir dans le fleuve, même pas au bord du fleuve, dans le fleuve, parce que ça rentre dans le fleuve.

2780 On parlait tantôt de Beauport. Beauport, c'est pas pour rien qu'on a appelé ça Beauport, Beauport, les colons quand ils sont arrivés ici s'accostaient à Beauport, le port était beau, ça fait qu'ils ont dit, on va appeler ça Beauport. C'est une des façons qui a fait qu'ils ont appelé ça Beauport.

2785 Comme Malbaie, quand tu arrivais avec un bateau puis tu te laissais accoster à marée basse, bien, la baie était mal, c'est du cran, ça fait que ça déchirait les bateaux, ça brisait les bateaux. Ça fait que c'est un autre bout d'histoire qui fait que c'est des bouts de nom qu'on donnait à des quartiers.

Ça fait que Everell, je veux que le quartier vive, je veux qu'il reste vivant, puis qu'on puisse le conserver. On a besoin de vous autres pour nous aider.

2790 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Mais on est conscient quand même, encore une fois, que Everell...

2795 **PAR M. YVON BERNIER :**

N'est pas dans l'arrondissement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2800 ... n'est pas dans l'arrondissement.

PAR M. YVON BERNIER :

2805 Mais ça se comprend pas! Ça se comprend pas que le quartier Everell ne soit pas dans l'arrondissement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2810 Donc je comprends. Par contre ce que je comprends, c'est que vous souhaiteriez qu'il y soit.

PAR M. YVON BERNIER :

2815 Qu'il y soit, oui, qu'il y soit, mais que, comme on dit, si on y va – parce qu'il y a des endroits qu'on est dans un quartier qui est protégé, mais que quand tu es rendu que tu veux poser une poignée de porte, il faut quasiment appeler l'Arrondissement! Il y a des endroits que c'est trop.

2820 Je veux dire, je suis d'accord à ce qu'on protège un quartier, à ce qu'on ne détruit pas le quartier, mais on a quand même le droit de faire des rénovations à un coût normal, puis qui va rester quand même avec l'apparence des maisons qu'il y avait autrefois.

C'est sûr que si tu as une maison en bardeau de cèdre, puis tu t'en vas mettre une affaire en aluminium qui a pas rapport, non, moi, je suis d'accord que ce soit bloqué. Mais une apparence à ça aussi, ça peut être accepté.

2825 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, merci beaucoup, c'est bien noté.

PAR Mme ANN MUNDY :

2830 J'ai juste un petit commentaire. Il y a quand même une grande distance entre la limite du site actuel et le quartier Everell?

PAR M. YVON BERNIER :

2835 Vous voulez dire?

PAR Mme ANN MUNDY :

2840 Une grande distance entre les deux (2). Disons la limite du site patrimonial de Beauport et le quartier Everell.

PAR M. YVON BERNIER :

2845 Oui.

PAR Mme ANN MUNDY :

2850 Alors ça veut dire que si on agrandit le site, ça veut dire qu'on englobe quand même un secteur assez grand?

PAR M. YVON BERNIER :

Oui, mais si on part de l'avenue Royale puis si on descend au boulevard Sainte-Anne en bas, le quartier Everell, c'est toutes des maisons ancestrales. C'est le Vieux-Beauport qui est là.

2855

Ça fait que, je veux dire, même si on descend bas qui est le boulevard Sainte-Anne, même ce qui est en haut du boulevard Sainte-Anne, c'est pratiquement toutes des maisons ancestrales qui étaient sur le plateau de Beauport. Ça fait que ça devrait être aussi, eux autres aussi devraient être dans l'arrondissement, c'est sûr, devraient être dans une zone protégée, là.

2860

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, merci.

2865

PAR M. SERGE FILION:

C'est une question suggestion, là. Mes collègues ont raison, c'est loin de l'arrondissement historique, mais c'est différent aussi. L'arrondissement historique sur l'avenue Royale, c'est une partie du Régime français; en bas, Everell, c'est beaucoup plus un quartier de villégiature, puis un peu comme Sainte-Pétronille à l'Île-d'Orléans. Des gens en moyen, puis j'en ai connu une couple qui habitaient là, puis qui avaient de très belles maisons.

2870

Je sais pas, ensemble, en tout cas nous, on va regarder, puis vous pouvez vous informer au ministère de la Culture, maintenant dans la nouvelle loi du patrimoine, il y a la notion de paysage culturel et naturel. Je pense que le secteur d'Everell répond beaucoup à cette question.

2875

Je pense qu'il y a un paysage là extrêmement intéressant, malgré les petites verrues qui ont pu apparaître; dans l'ensemble il y a un paysage là très intéressant.

2880

On discutera pas sur la taille. Je sais pas, regardez de votre côté, informez-vous.

PAR M. YVON BERNIER :

Je sais pas si vous vous rendez compte, il y a des gens en arrière qui répondent, eux autres aussi, je pense, sont d'accord à ce qu'on dit aussi, là.

2885

PAR M. SERGE FILION:

Oui, on sent ça très bien. Mais je veux dire, on essaie de trouver des solutions, là, parce qu'on appelle ça le génie du lieu. Vous avez quelque chose là qui est unique, unique à Québec,

2890

unique au Québec, puis c'est parce que c'est toute l'histoire qui a fait ce lieu-là, puis c'est intéressant, puis je vois pas pourquoi comme société on gagnerait à faire disparaître ça.

2895 Mais on n'a pas les outils. Mais dans la nouvelle loi avec laquelle on n'est peut-être pas assez familier dans la gestion quotidienne, c'est toujours la même chose, dans la loi, c'est clairement exprimé, tout doit partir de la population, tout doit partir des résidents, des propriétaires. Parlez pas au ministre d'un paysage culturel si vos voisins n'en veulent pas.

2900 Donc il faut qu'il y ait une espèce de consensus, une démarche citoyenne qui est faite. Il faut que ce soit approuvé aussi par la municipalité, donc il y a une démarche politique qui commence avec les élus municipaux.

2905 Mais c'est comme un organigramme à l'envers, il faut que ça parte des citoyens, il faut que ça monte au niveau municipal, puis normalement ça se fait. Ça va se faire beaucoup au Québec, là. Si le Ministère a développé cette notion de paysage culturel, c'est parce qu'il y a pas juste les arrondissements. Les arrondissements, c'est un dixième (1/10) de un pour cent (1 %) de la surface du Québec habitée. Ça fait que si on sauve ça, il reste pas grand-chose.

2910 Donc la notion de paysage culturel, c'est, pour la première fois, on est parti avec la loi sur sauver les croix de chemin, puis je vois qu'on n'a pas fini notre chemin de croix!

2915 Mais les paysages culturels, c'est comme un intermédiaire. Il y a des municipalités, comme Baie-Saint-Paul, qui travaillent pour faire reconnaître des grands paysages culturels. Alors c'est un autre outil qui pourrait peut-être donner des noms, donner des techniques pour régler vos problèmes. Pour pas qu'on soit pris dans une ornière.

PAR M. YVON BERNIER :

2920 En tout cas, au moins il y a eu un peu d'aide d'un peu tout le monde pour faire stopper un peu tout ce qu'ils sont en train de démolir aux alentours d'Everell.

PAR M. SERGE FILION:

2925 C'est parce qu'il faudrait qualifier les choses. C'est un paysage culturel ou ce ne l'est pas. Si ça ne l'est pas, on n'en parle plus.

2930 Mais si c'est quelque chose de remarquable puis de caractérisable, avec des valeurs qu'on peut reconnaître, bien, il y a un outil dans la loi qu'on n'avait pas avant le plan de conservation pour les arrondissements.

PAR M. YVON BERNIER :

2935 OK. Une question que je me pose! Quand on donne un permis pour démolir dont une maison, comme qui est arrivé justement dans le quartier Everell, est-ce que la Ville peut reculer par la suite ou si elle ne peut plus reculer?

Si elle a donné un droit de détruire une maison ancestrale pour construire des blocs appartements, je sais pas trop!

2940 **PAR M. SERGE FILION:**

2945 Là, je suis pas avocat, je peux pas vous répondre. Mais c'est sûr qu'on a mis le doigt dans l'engrenage, quand on a donné un permis. Un permis de lotissement ou un permis de démolition, bien, il y a un geste légal qu'on s'attend d'un gouvernement démocratique.

PAR M. YVON BERNIER :

On peut plus reculer?

2950 **PAR M. SERGE FILION:**

Oui, on peut toujours reculer. On peut même reconstruire ce qu'on a démoli, mais il y a des frais incommensurables.

2955 **PAR M. YVON BERNIER :**

OK, c'est bon. C'est tout.

PAR M. SERGE FILION:

2960 Merci beaucoup, très intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT :

2965 Merci. Vous avez été des gens extrêmement patients, j'ai envie, si vous me le permettez, de vous demander si je peux abuser encore de deux (2) minutes de votre patience, je demanderais à monsieur Bergeron, si c'est possible, une question qu'on a omis de vous poser tout à l'heure!

2970 Vous mentionnez dans votre mémoire, vous parlez de zones réputées inconstruisibles, non constructibles.

PAR Mme ANN MUNDY :

C'est votre recommandation numéro 5.

2975 **PAR LE PRÉSIDENT :**

De quoi parlez-vous?

2980 **PAR M. ROBERT BERGERON :**

Bien, je pense bien que la photo que je vous ai montrée, là, c'est une falaise, dans le fond. C'est un petit bout de terrain près de l'avenue Royale, la falaise, puis il y a un plus grand terrain en bas.

2985 Puis là, on a chevauché sur les deux (2). Alors c'était probablement inconstructible, en tout cas en pratique. Il y a des places où les risques de glissement de terrain existent. Dans ce cas-ci, en tout cas, pour moi, c'était comme inconstructible. C'est peut-être pas tout à fait le sens habituel.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord, je comprends, parce que je voulais juste m'assurer que vous ne parliez pas de zones qui avaient été désignées d'une manière ou d'une autre.

2995 **PAR M. ROBERT BERGERON :**

Non, je penserais pas. Mais c'était quand même une ancienne carrière.

3000 Ceci dit, je profite du fait que je suis ici, si vous me permettez! Le monsieur Drouin dont mon prédécesseur parlait, je pense que c'est monsieur Drouin, le président de la Société d'art et d'histoire de Beauport pendant une dizaine d'années, puis qui connaissait beaucoup les règlements de la Ville et qui pouvait aider les gens à aller aux bonnes portes.

3005 Je suis fier de le dire, parce que c'est quelqu'un de très dévoué et qui a fait du bon travail.

3010

3010

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

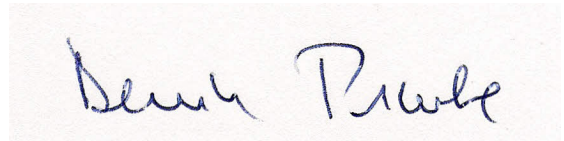
3015 Alors il me reste à vous remercier de votre présence, de vous remercier de votre participation qui a été très très stimulante pour nous autres, très agréable aussi.

 S'il y avait plus de monde comme vous qui prenez à cœur les intérêts du patrimoine, bien, on aurait moins à se poser de questions peut-être, alors je vous en remercie beaucoup.

3020 Comme je vous l'ai dit, mes collègues et moi-même, on va s'assurer que vos propos ne restent pas lettre morte, soyez-en assurés. Et puis pour le reste, on verra bien comment tout ça va se passer.

3025 Merci encore une fois et bonne soirée.

3030 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

3035